

**SAINT-JEAN
LIGOURE**
une commune riche d'histoire(s)

**Villes et Villages
Fleuris**

LABEL DE QUALITÉ DE VIE

Chabatz d'entrar

Revue municipale

Février 2022

N° 90

CINÉPLUS
Limousin



Vingt ans ! Pour la 1^{ère} fois, voici quatorze ans, Monsieur le Maire déposait une demande pour obtenir l'autorisation de diffuser des séances de cinéma. En 2022, la Commune vient d'obtenir l'avis favorable du Centre National du Cinéma. A partir du mois de février, une à deux fois par mois, et pour des tickets coûtant deux fois moins cher qu'en ville, vous allez pouvoir voir des films pour petits et grands, à la salle des fêtes... Surveillez bien votre « **panneapocket** » pour connaître les dates, les horaires et les films diffusés dans votre village !





Le mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers administrés,

Ce nouvel édito débute par une excellente nouvelle : Saint-Jean-Ligoure va accueillir des séances de cinéma ! Ce dossier ouvert depuis 2008 démontre qu'il ne faut jamais se résigner et que la patience et la ténacité finissent souvent par aboutir. C'est ainsi qu'à partir du 22 février 2022, une à deux séances mensuelles se dérouleront à la salle des fêtes. Le prix très attractif va vous permettre de découvrir des films récents, à deux pas de votre habitation. Votre municipalité, consciente de l'évolution forte du coût de la vie vous apporte une distraction accessible, ménageant votre porte-monnaie (pas de frais de carburant pour vous déplacer à Limoges et vous pouvez souper à domicile avant de vous rendre à la projection).

La deuxième bonne nouvelle de ce début d'année est l'obtention d'une subvention qui va nous permettre d'équiper la future cuisine scolaire en chambres froides. Le taux de participation de l'Etat est de 100% ; les matériels sont donc offerts à notre commune ! Ce programme d'aides provient du plan « France relance ».

Madame la Préfète a adressé une lettre circulaire interdisant la traditionnelle cérémonie des vœux. C'est donc avec un profond regret que ce moment de rencontre et d'échanges n'a pu être organisé. Cette réception est pourtant essentielle pour que vos élus puissent dialoguer avec vous. Lors de la distribution des colis des aînés, nous avez été unanimes à souhaiter que le journal communal « Chabatz d'Entrar » poursuive ses parutions. J'ai donc demandé aux Adjointes d'enrichir encore plus les trois journaux annuels (février, juin et octobre). En ces temps difficiles et incertains, votre municipalité a – plus que jamais – le devoir de porter à votre connaissance les actions du Conseil Municipal, et c'est la feuille de route que j'ai donné à Céline CHEYRONNAUD et Nicolas DE JESUS déjà très impliqués dans les opérations de communication. Afin de compléter et de diversifier la communication, les décisions administratives seront affichées dans les trois vitrines qui ont été apposées sur le mur extérieur du parking de la Mairie. Notre secrétaire de Mairie a la charge d'y faire figurer les différents documents. Le quatrième panneau est à la disposition des associations.



L'éco-point étant déplacé, nous allons désormais pouvoir poser un portail interdisant l'entrée à toute la zone des locaux techniques.

2022 sera l'année de la construction de la nouvelle cuisine du restaurant scolaire. Avec cette importante réalisation sur le plan financier, nous serons aux normes sanitaires, et le dimensionnement de ces nouveaux locaux permettra à la municipalité d'atteindre son ambition de préparer et de servir ce qu'il y a de meilleur de nos productions locales. Le « bien manger » s'apprend lui aussi ! Les salles de classes viennent d'être dotées de détecteurs de dioxyde de carbone. Ces appareils ont pour mission d'alerter nos enseignantes sur la nécessité d'aérer les salles de classes. Au travers de ces lourds investissements, le Conseil municipal montre l'attachement qu'il porte au dynamisme de l'école Publique et laïque de Saint-Jean-Ligoure.

Cette année 2022, nous devrions recevoir les membres du jury de fleurissement des « villes et villages fleuris ». Nous formulons le vœu que nos espaces verts Publics bien entretenus seront appréciés par les membres de la commission. Avec le printemps qui se profile à l'horizon, Laurent LEBRAUD, Conseiller Municipal en charge du cadre de vie et de l'aménagement végétal du centre-bourg aidé par les employés communaux va à nouveau avoir fort à faire afin que tout soit prêt aux beaux jours. Comme chaque année, un dimanche matin sera consacré à la plantation des plantes annuelles et vivaces : vous êtes toutes et tous cordialement invités à vous joindre à nous. Le moment est convivial et la bonne humeur de circonstance.

Les élus et ses collègues ont une pensée pour notre employé communal Frédéric GUISSET qui se bat contre la maladie depuis plusieurs mois et nous lui adressons tous nos vœux d'un prompt rétablissement.

Certains d'entre vous ont découvert le reportage fait par le quotidien « Le Populaire du Centre » du 23 décembre 2021 intitulé « ils n'ont pas réussi à se baptiser ». Une page complète a été consacrée à notre commune qui fait partie des localités dont les habitants n'ont pas de nom. Depuis, des propositions provenant de notre Département ; mais aussi de toute la France nous sont parvenues. Lors d'un prochain Conseil municipal, vos élus examineront avec attention les propositions de gentils.

Je terminerai cet édito en me disant qu'une vie humaine est très courte : alors, savourons les bons moments entre proches et amis lorsqu'ils se présentent. Il nous appartient également de les provoquer.

Bien respectueusement,

Didier Marcellaud.



L'état civil



Arthur CHASAUD,
est arrivé le 6 novembre 2021
dans le foyer **d'Hélène GUILLEMIN et**
Armand CHASAUD, au lieu-dit « Bonaret



*Nous adressons nos félicitations aux parents et tous nos vœux
de bonheur et de prospérité à leurs enfants.*



Quoi de neuf ?

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT PHOTOCOPIEURS MAIRIE ET ECOLE.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Jusqu'à présent, la commune disposait d'un photocopieur permettant les tirages en noir et blanc et couleur au secrétariat de Mairie. Depuis le mois de décembre, un second matériel a été installé au groupe scolaire.

Celui-ci vient remplacer l'ancien photocopieur devenu obsolète au fil des ans.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Une troisième machine permettant des tirages uniquement en noir et blanc et en format A4 est installé à titre gratuit dans le bureau de Monsieur le Maire.

SERVICES TECHNIQUES : MISSIONS DES AGENTS SALARIES DE LA COMMUNE.

Les employés des services techniques sont des salariés à temps complet de la collectivité. **Ils ne sont habilités à travailler que pour le compte de la collectivité et en aucun cas chez les particuliers.** Le plus grave est que **les salariés ne sont pas assurés en cas d'accident** avec toutes les conséquences que cela comporte. Le Maire de la commune doit adresser un courrier de rappel à l'agent concerné si cela se produit.

Enfin, si les habitants co-financent par l'impôt la rémunération des agents, cela ne les autorise pas à aller leur commander des travaux. Une note de service a été rédigée en ce sens avec affichage au tableau du personnel. Cela peut paraître surprenant de rappeler ces règles de fonctionnement relevant du bon sens, mais la situation le nécessite aujourd'hui... Qu'on se le dise !



ECO-POINT DU BOURG.



Le SYDED va renouveler tous les bacs de tri sélectif et augmenter le nombre de bacs. Ces containers disposeront d'une trappe permettant aux personnes à mobilité réduite de les utiliser.

Quoi de neuf ?

De nouveaux panneaux d'affichage neufs viendront compléter les informations déjà indiquées sur les bacs.



La municipalité a demandé de compléter l'offre avec un point de collecte des vêtements usagés.

REPAS ET COLIS DES AINES.

La distribution des colis des aînés a été effectuée sur plusieurs semaines, comme chaque année. Malgré la pandémie et les mesures de protection que celle-ci impose, Monsieur le Maire et les élu(e)s l'accompagnant ont pu échanger.



Pour celles et ceux qui se sont inscrits au repas, nous allons attendre que la situation s'améliore afin de pouvoir nous retrouver pour des agapes fraternelles.

JOURNAL COMMUNAL « CHABATZ D'ENTRAR ».

Lors de la tournée du colis des aînés, vous avez été unanimes à souhaiter que votre journal « **Chabatz d'Entrar** » continue à être diffusé car il est le lien indispensable en ces périodes où les

rencontres et les manifestations sont devenues très rares.



Nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises, la conception d'un journal nécessite jusqu'à 60 heures de travail (environ une heure par page) mais ce bulletin d'information né voici bientôt trente ans fait partie du « paysage communal » au même titre que le petit patrimoine. « **Chabatz d'Entrar** » est également attendu des communes voisines et amies.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 ET PREPARATION DES BUDGETS 2022.

En ce début d'année, votre municipalité va – dans un premier temps - adopter les comptes administratifs des budgets (budget général, budget annexe lotissement et budget annexe assainissement).



Quoi de neuf ?

Puis, le temps sera venu d'élaborer les budgets primitifs 2022. Ce nouvel exercice sera très lourd financièrement car ce sera celui de la réalisation de la cuisine scolaire. Il nécessitera un important investissement de vos élu(e)s.

CHEMIN DE RANDONNEE « LES TUQUETS DE SAINT-JEAN ».

Les beaux jours renaissants, voici une idée de sortie en famille : le chemin de randonnée communal « **Les tuquets de Saint-Jean** » vous permettra de découvrir de superbes points de vue que vous ne soupçonnez pas !



Le parcours de couleur rouge nécessitera 2 heures pour un trajet de 7.5km. Celui en bleu rajoute 45 minutes d'efforts et 3.8km supplémentaires.

Un dépliant est à votre disposition au secrétariat de Mairie ainsi qu'un panneau d'information implanté sur le délaissé de voirie juste avant le hameau de Samie.

PLATEAU SPORTIF.

Le stade Jean Laplaud ainsi que le plateau « City Stade » avec sa piste d'athlétisme sont en accès libre.

C'est l'occasion d'un bon « décrassage » après les mois d'hiver ! Les terrains de pétanque vont être

aménagés afin que nous puissions nous retrouver après la journée de travail entre amis.

LES FADAS DE LA PÉTANQUE



Si vous êtes amateur de ce sport accessible à toutes et à tous, pourquoi ne pas créer une association ? Rapprochez-vous de vos élu(e)s si vous êtes intéressé(e).

SEANCES DE CINEMA A LA SALLE DES FETES.

Les séances de cinéma se dérouleront désormais au rythme de deux séances par mois, le mardi soir. Si vous êtes très nombreux, une deuxième projection pourra être programmée dans la même soirée.

Durant l'été, des séances en plein air seront organisées ; notamment une sur le magnifique site de **Chalusset...** imaginez « **Kamelot** » (c'est pas faux) au pied des ruines médiévales.



Une réunion va être organisée avec le **Conseil Départemental** afin d'étudier l'organisation que cela nécessite.

Quoi de neuf ?

Rappelons que ces séances pour lesquelles votre municipalité a obtenu la licence de diffuser rassemblent trois partenaires : **Ciné Plus en limousin**, l'**association « Autour et Détours »** ainsi que la **Commune de Saint-Jean-Ligoure**.

CAMPAGNE DE FLEURISSEMENT 2022.

Cette année sera marquée par le passage du jury du label « **Villes et Villages Fleuris** ».

Les aménagements de la voirie des Avenues des Ligures, des Tilleuls et des Erables devraient pouvoir assurer le maintien de la « deuxième fleur » actuellement décernée à Saint-Jean-Ligoure.



Photo d'archive de la pose de la deuxième fleur sur les panneaux d'entrée d'agglomération.

En effet, parmi les critères retenus, la rénovation du patrimoine bâti, la réalisation de « trouées végétales » comptent autant que les espaces verts et fleuris.



Laurent LEBRAUD, Conseiller Municipal en charge de l'aménagement du centre-bourg et du cadre de vie est

déjà totalement investi afin que cette saison soit aussi agréable que celle de 2021. Vous serez sollicité(e) au travers de l'application « **panneaupocket** » pour participer à des opérations de nettoyage et de plantation des végétaux. Si vous avez des idées de décorations champêtres originales, n'hésitez pas à contacter Laurent.

ANALYSE DE LA VITESSE DANS L'AVENUE DES ERABLES.



Avant de lancer l'ultime dernière tranche d'aménagement de la route Départementale RD15, **Avenue des Ligures**, jusqu'à la sortie de l'agglomération, la municipalité souhaite analyser le nombre de véhicules empruntant cet axe chaque jour, le tonnage, et les vitesses pratiquées devant ce tronçon situé le long du lotissement.



Deux équipements vont être installés

ponctuellement : le radar pédagogique et le « tuyau » traversant la chaussée. Les données ainsi collectées détermineront le futur aménagement.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021



Photo ci-dessus de gauche à droite : Christelle DELL'ISOLA, Céline CHEYRONNAUD, Laurent LEBRAUD, Roger DEROCHE, Gilles DECONCHAT, Didier MARCELLAUD, Corinne BOUILHAGUET, et Nicolas DE JESUS.

A l'issue d'une cérémonie du souvenir réouverte au Public, **Didier MARCELLAUD, Maire**, et **la municipalité** ont honoré **Monsieur Roger DESROCHE**. Cet ancien élu et actuel doyen n'a jamais cessé de servir sa commune et ses habitants. C'est ainsi que depuis les années 1970, plusieurs municipalités se sont succédées, mais le dépôt de la gerbe au monument a toujours été effectué par **Roger**. Aujourd'hui encore, ses 94 printemps lui permettent d'être toujours aux côtés des élus lorsqu'il sait qu'il peut être utile. Monsieur le Maire a rappelé les grandes valeurs d'humilité, de gentillesse et de dévouement de ce citoyen exemplaire dont les jeunes générations doivent s'inspirer pour construire leur propre vie dans la Cité. Passionné de lecture, le livre du Conseil Départemental lui a été remis au nom de **Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil Départemental** et de **Jean-Louis NOUHAUD, Conseiller Départemental**.



Photos de gauche et de droite : la cérémonie de Janailhac.

L'émotion était forte à Janailhac lorsque les enfants ont cité le nom de chaque mort pour la France de la Commune.

Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD



Un chiffre

53 En Haute-Vienne, 53 communes sur 195 ont un nom débutant par « Saint » ou « Sainte », soit près de 27 %. C'est plus qu'en Corrèze (23 %, 65 sur 280 communes) mais moins qu'en Creuse (28 %, 72 sur 256).

→ CHÂLUCET FAIT LA FIERTÉ DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-LIGOURE



HISTOIRE. XII^e siècle. Si le maire de Saint-Jean-Ligoure, Didier Marcellaud, souhaiterait que le « futur » gentilé fasse écho à la forteresse de Châlucet située dans la commune, c'est qu'elle est l'un des lieux emblématiques du département. Fondé vers 1130 par deux chevaliers de la famille des Jaunhac, suzerains du vicomte de Limoges, Gui VI, le château est ensuite transformé au XIII^e siècle par Gérard de Maulmont en un véritable palais fortifié. À la fin du XIV^e, la forteresse tombe finalement entre les mains de brigands. En 1594, à la fin des guerres de religion, le démantèlement de Châlucet est acté : « Cent ouvriers sont envoyés démanteler la forteresse. En quatre jours, Châlucet est réduit à l'état de ruine », peut-on lire sur le site Internet. Le conseil général acquiert la forteresse en 1996 et y commence des travaux de réhabilitation. ■

Haute-Vienne → L'actu

« GENTILÉS DE HAUTE-VIENNE » 4/6 ■ La commune de Saint-Jean-Ligoure n'a pas de gentilé pour ses habitants

Ils n'ont pas réussi à « se baptiser »

Petite commune au sud de Limoges à l'histoire riche avec notamment le château de Châlucet, Saint-Jean-Ligoure n'a pas encore réussi, comme de nombreuses autres, à baptiser ses habitants. Est-ce vraiment si important ? Réponse dans le cadre de notre série « Gentilés de Haute-Vienne » commencée lundi.

Jean-Adrien Truchassou

jean-adrien.truchassou@centrefrance.com



NOM. La municipalité de Saint-Jean-Ligoure (ici Didier Marcellaud, le maire, à gauche et Nicolas De Jesus, adjoint en charge de la communication) souhaiterait trouver un gentilé pour ses habitants. PHOTO : JEAN-ADRIEN TRUCHASSOU

« L'occasion d'une fête du village, la fête de la Saint-Jean », se souvient Didier Marcellaud, élu depuis vingt ans à Saint-Jean-Ligoure et maire depuis 2008 : il y a quelques années, au début des années 2000, l'équipe municipale de Saint-Jean-Ligoure se penche sur le nom des habitants de la commune.

« On s'était posé la question de consulter la population pour savoir comment les habitants de Saint-Jean-Ligoure voudraient qu'on les appelle, retrace Didier Marcellaud. On avait mis une urne et on avait eu une petite quinzaine de participations. »

« Et il n'est rien sorti de concret, tranche tout de suite le premier édile. On a un peu rangé ça au placard des souvenirs (sourire). »

Résultat, la petite commune au sud de Limoges (environ 500 habitants) n'a aujourd'hui pas de

gentilé. « Hélas, nous n'avons toujours pas réussi à nous baptiser », sourient Didier Marcellaud et Nicolas De Jesus, adjoint au maire en charge de la communication.

« Toutes les idées sont bonnes à prendre... »

Même si « ce n'est vraiment pas un handicap », insiste Didier Marcellaud (« jamais, en vingt ans, on ne m'a posé une quelconque question sur le nom des habitants. On n'a pas de nom mais on est viscéralement attaché à la commune », insiste-t-il), les élus ne désespèrent pas de trouver enfin un gentilé qui « serait une marque supplémen-

taire d'identification à notre territoire ».

« On a, avec les adjoints, rouvert un peu le dossier ces dernières semaines, relancer la dynamique de recherche suite à votre demande (pour réaliser notre série « Gentilés de Haute-Vienne » commencée lundi), ne cache pas Didier Marcellaud. Moi, personnellement, j'aimerais bien qu'on trouve quelque chose qui nous rapprocherait et nous identifierait encore plus fortement à la forteresse de Châlucet parce que c'est le deuxième site le plus visité du département donc autant utiliser cette marque forte. Nous avons une commune chargée d'histoire. »

« Mais on peut lancer un petit appel dans *Le Populaire*, en disant qu'en 2022, on se fixe pour objectif de donner un nom à nos habitants, confie, tout sourire, le maire de Saint-Jean-Ligoure. C'est un super challenge qui n'est pas ouvert qu'aux habitants de la commune mais aux Haut-Viennois qui ont des attaches ici, des ancêtres qui ont habité la commune, etc. Toutes les idées sont bonnes à prendre. Après, si on a des propositions qui arrivent, on les regroupera et on fera un petit comité pour voir ce qui est le plus pertinent. »

C'est aussi comme ça que « naissent » des gentilés. ■

→ CETTE SEMAINE

Durant toute cette semaine, *Le Populaire du centre* vous propose une série sur le nom des habitants des communes de la Haute-Vienne : les gentilés. Vous retrouverez ainsi, à raison d'une page par jour, jusqu'à samedi, des explications sur certains gentilés originaux, mais aussi des témoignages d'élus, de spécialistes, de passionnés, etc.

LUNDI

Infographie. Une double page avec un tableau regroupant tous les gentilés de la Haute-Vienne.

MARDI

Entretien. Auteur de nombreux ouvrages sur la toponymie, Yves Lavalade revient sur les spécificités des gentilés en Haute-Vienne.

HIER

Explications. D'où peut bien venir le terme « Milouëtous » pour les habitants de Saint-Leonard-de-Noblat ?

AUJOURD'HUI

Témoignages. De nombreuses communes de Haute-Vienne n'ont pas de nom pour désigner leurs habitants. Exemple avec Saint-Jean-Ligoure.

DEMAIN

Explications. Les habitants d'Eymoutiers sont connus pour être les « Pelauds » mais pourquoi ?

SAMEDI

Témoignages. Certaines communes de la Haute-Vienne n'ont pas réussi à définir clairement leur gentilé. Exemple avec Champagnéry ou encore Magnac-Bourg.

→ **Envoyez-nous vos idées.** Car « toutes les idées sont bonnes à prendre » comme le répète Didier Marcellaud, maire de Saint-Jean-Ligoure, n'hésitez pas, vous lecteurs, à nous faire parvenir vos propositions autour du gentilé de Saint-Jean-Ligoure sur le mail suivant : lepopulaire@centrefrance.com. Nous les transmettrons ensuite à la municipalité.

La difficulté des noms de communes en « Sain » et « Sainte »

Comme Saint-Jean-Ligoure, sur les 195 communes de Haute-Vienne, vingt-quatre n'ont pas réussi à opter expressément pour un gentilé. C'est notamment le cas pour les communes en « Sain » dont la longue dénomination ne facilite évidemment pas les choses.

Ainsi, en Haute-Vienne, 53 communes (plus d'un quart donc !) s'articulent autour d'un « Saint ». Parmi elles, onze nous ont répondu, dans le cadre de notre tableau reprenant les gentilés du département (voir notre édition de lundi) ne pas avoir su trouver un gentilé pour qualifier leurs habitants.

« Parfois, c'est compliqué, presque insoluble », ne cache pas Yves Lavalade, auteur d'une centaine d'ouvrages sur la toponymie et patronymie régionale (voir l'entretien dans notre édition de mardi). « Certains veulent faire l'unification à la française, c'est-à-dire tout centrer en un seul moule, un seul élément constitutif et cela donne quelque chose de ridicule et de bizarre ; non viable ; un barbarisme. »

Conservé ou abandonner le « Saint » ?

Dans ce choix, parfois cornélien donc, certaines communes ont conservé le « Saint » dans

leur gentilé quand d'autres l'ont supprimé. Par exemple, Saint-Amand-le-Petit a opté pour « Saint-Amandais » alors que l'autre Saint-Amand, Saint-Amand-Magnazeix a préféré « Amanduzois ».

« Il faut choisir, insiste Yves Lavalade. Quitte à laisser tomber certains éléments du nom. On ne peut pas faire coexister tous les termes, ce n'est pas possible. Faire coexister plusieurs éléments n'est pas aisé, surtout quand s'est produite l'union de deux communes. L'imagination doit prendre le pouvoir ; en s'aidant de la réflexion. » ■

Jean-Adrien Truchassou

■ OBLIGATOIRE ?

Pour rappel, comme nous l'expliquions lundi, alors que les gentilés des pays étrangers font l'objet d'une recommandation au Journal officiel grâce notamment au travail mené par la Commission d'enrichissement de la langue française, les divisions administratives françaises, quant à elles, n'ont pas de gentilé « officiel » : seul l'usage plus ou moins historique prévaut. Ce qui explique que certaines communes n'ont pas de gentilé ou que des débats existent.



GENTILÉ. De nombreuses communes en « Sain » n'ont pas de gentilé. ILLUSTRATION : STÉPHANE LEFÈVRE

SAINT-JEAN-LIGOURE A RECU UNE RECOMPENSE !

Crédit photos : Thierry DUR



BRAVO SAINT-JEAN-LIGOURE

Siège Parisien de la FNTF



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Lundi 15 novembre 2021, la **Fédération Nationale des Travaux Publics** a remis le prix à la commune de Saint-Jean-Ligoure pour la qualité environnementale de « **l'aménagement de la traversée de bourg et l'installation de borne pour véhicules électriques** ». Cette distinction vient conforter la municipalité dans le choix des matériaux de grande longévité utilisés notamment pour la réalisation des trottoirs.

Lors de son intervention devant les responsables de la Fédération et de nombreux élus,

Monsieur le Maire a dédié cette récompense aux habitants de de Saint-Jean-Ligoure, au Conseil Départemental qui finance fortement les programmes de travaux, sans oublier **l'entreprise CMCTP** et son Chef d'entreprise, **Thierry DUR** qui a fait le déplacement à cette occasion. Assistaient à la cérémonie **Jean-Claude LEBLOIS**, Président du Conseil Départemental et **Isabelle BRIQUET**, Sénatrice.



L'Agenda de vos Elus



2021 - SEPTEMBRE

| | | | |
|-----------------------|----------------------|---|---|
| 25-sept | Saint-Paul | Fête de la Fraternité | Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus |
| 26-sept | Saint-Jean-Ligoure | Réunion Mairie - diaporama vœux 2021 | Cheyronnaud |
| 26-sept | Saint-Jean-Ligoure | Réunion Mairie - Commission journal - relecture | Marcellaud - De Jesus |
| 28-sept | Saint-Jean-Ligoure | Réunion A.G. Extraordinaire Société de pêche | Cheyronnaud |
| 28-sept | Saint-Jean-Ligoure | Réunion de travail périscolaire | Cheyronnaud |
| 29-sept | Saint-Jean-Ligoure | Rencontre fournisseur cantine Agrobio 87 | Marcellaud |
| 29-sept | Bosmie-L'aiguille | Réunion syndicat de l'eau potable VBG | Cheyronnaud |
| 30-sept | Saint-Jean-Ligoure | Remplacement à la garderie municipale | Cheyronnaud |
| 2021 - OCTOBRE | | | |
| 01-oct | Saint-Jean-Ligoure | Remplacement à la garderie municipale | Cheyronnaud |
| 01-oct | Saint-Jean-Ligoure | Réunion syndicat nettoyage des cours d'eaux SABV | Marcellaud |
| 01-oct | Saint-Jean-Ligoure | Réunion de travail entreprise CMCTP | Marcellaud |
| 02-oct | Saint-Jean-Ligoure | Permanence Mairie et réunion Maire/Adjoints | Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus |
| 02-oct | Saint-Jean-Ligoure | Réunion du regroupement pédagogique intercommunal | Cheyronnaud |
| 02-oct | Saint-Jean-Ligoure | Réunion de travail fabrication journal d'Octobre | Marcellaud - De Jesus |
| 03-oct | Saint-Jean-Ligoure | Remplacement entretien des salles de classes | Cheyronnaud |
| 04-oct | Saint-Jean-Ligoure | Visio-conférence Education Nationale | Cheyronnaud |
| 06-oct | Nexon | Réunion Construction Centre de Secours de Nexon | Marcellaud - Cheyronnaud |
| 07-oct | Saint-Jean-Ligoure | Séance de travail administratif cantine contrat Mme Monnier | Cheyronnaud |
| 08-oct | Saint-Jean-Ligoure | Réunion de travail avec Messieurs les Trésoriers St Yrieix | Marcellaud |
| 09-oct | Saint-Jean-Ligoure | Permanence Mairie et réunion Maire/Adjoints | Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Lebraud |
| 09-oct | Saint-Jean-Ligoure | Pacs | Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus |
| 11-oct | Saint-Jean-Ligoure | Entretien avec agent communal, Mme Monnier | Cheyronnaud |
| 15-oct | Saint-Jean-Ligoure | Déjeuner avec F. Perrachon DGS du CD 87 | Marcellaud |
| 16-oct | Saint-Jean-Ligoure | Permanence Mairie et réunion Maire/Adjoints | Marcellaud - Cheyronnaud - Fenet - De Jesus |
| 17-oct | Saint-Jean-Ligoure | Rencontre avec Mr le Conseiller Déptal et la Gendramerie | Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus |
| 21-oct | Saint-Priest-Ligoure | Conseil des écoles du R.P.I. | Marcellaud - Cheyronnaud |
| 22-oct | Saint-Jean-Ligoure | Réunion avec fournisseur photocopieurs | Marcellaud |
| 23-oct | Magnac-Laval | Assemblée générale association des Maires Ruraux | Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus |
| 26-oct | Saint-Paul | Réunion sur le document unique | Marcellaud - Cheyronnaud |
| 28-oct | Saint-Jean-Ligoure | Réunion de travail avec architecte - Cuisine de l'école | Marcellaud |
| 30-oct | Saint-Jean-Ligoure | Permanence Mairie et réunion Maire/Adjoints | Cheyronnaud - Fenet |
| 30-oct | Saint-Jean-Ligoure | Conseil Municipal | Voir le compte rendu |

2021 - NOVEMBRE

| | | | |
|--------|----------------------|---|---|
| 06-nov | Saint-Jean-Ligoure | Permanence Mairie et réunion Maire/Adjoints | Cheyronnaud |
| 10-nov | Janailhac | Réunion du regroupement pédagogique intercommunal | Marcellaud - Cheyronnaud |
| 11-nov | Janailhac | Cérémonie du souvenir | Marcellaud - Cheyronnaud |
| 11-nov | Saint-Priest-Ligoure | Cérémonie du souvenir | Marcellaud - Cheyronnaud |
| 11-nov | Saint-Jean-Ligoure | Cérémonie du souvenir | Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Fenet - Lebraud - Deonchat - Bouilhaguet - Dell'Isola |
| 13-nov | Saint-Jean-Ligoure | Permanence Mairie et réunion Maire/Adjoints | Cheyronnaud - Fenet |
| 14-nov | Saint-Jean-Ligoure | Réunion de travail à la Mairie | Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus |
| 15-nov | Paris | Remise du trophée des victoires de l'investissement local | Marcellaud - De Jesus |
| 16-nov | Saint-Jean-Ligoure | Réunion à l'Ecole (E.S.S.) | Cheyronnaud |
| 16-nov | Paris | Salon des Maires | Marcellaud - De Jesus |
| 18-oct | Saint-Jean-Ligoure | Réunion ciné plus | Marcellaud - De Jesus |
| 19-nov | Saint-Jean-Ligoure | Réunion avec fournisseur photocopieurs | Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus |

L'Agenda de vos Elus (suite)

| | | | |
|---------|-----------------------|--|--|
| 19-nov | Saint-Jean-Ligoure | Rencontre avec Mr le Directeur Orange | Marcellaud |
| 20-nov | Saint-Jean-Ligoure | Permanence Mairie et réunion Maire/Adjoints | Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus |
| 20-nov | Saint-Jean-Ligoure | Conseil Municipal | Voir le compte rendu |
| 21-nov | Saint-Jean-Ligoure | Remise de prix "Traillieurs de la Briançe" | Cheyronnaud - Dell'Isola |
| 24-nov | Rilhac-Lastours | Comité de Direction Office de Tourisme | Cheyronnaud |
| 26-nov | Saint-Jean-Ligoure | Rencontre avec entreprise extincteurs | Marcellaud |
| 26-nov | Saint-Jean-Ligoure | Rencontre avec entreprise Antargaz | Marcellaud - De Jesus |
| 26-nov | Saint-Jean-Ligoure | Assemblée Générale Société de pêche "Ligoure-Briançe" | Marcellaud - De Jesus - Dell'Isola |
| 25-nov | Flavignac | Conseil Communautaire | Cheyronnaud |
| 27-nov | Saint-Jean-Ligoure | Permanence Mairie et réunion Maire/Adjoints | Cheyronnaud - Fenet |
| 30-nov | Saint-Jean-Ligoure | Réuion de presse avec le populaire du Centre | Marcellaud - De Jesus |
| | 2021- DECEMBRE | | |
| 02-déc | Saint-Jean-Ligoure | Réunion sur le document unique avec agents communaux | Marcellaud - Cheyronnaud |
| 03-déc | Saint-Jean-Ligoure | installation photocopieur à l'Ecole | Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus |
| 03-déc | Saint-Jean-Ligoure | Réunion avec le Syded pour le déplacement de l'éco-point | Marcellaud - de Jesus |
| 03-déc | Saint-Jean-Ligoure | RDV de chantier avec Entreprise Priollaud J-Noël | Marcellaud - de Jesus |
| 04-déc | Saint-Jean-Ligoure | Permanence Mairie et réunion Maire/Adjoints | Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus |
| 06-déc | Saint-Jean-Ligoure | Entretien d'embauche candidate agent communal | Marcellaud-Cheyronnaud |
| 08-déc | Saint-Jean-Ligoure | 2e entretien candidate agent communal | Cheyronnaud |
| 11-déc | Saint-Jean-Ligoure | Permanence Mairie et réunion Maire/Adjoints | Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus |
| 13-déc | Janailhac | Mise sous sachet des chocolats des enfants des Ecoles | Marcellaud - Cheyronnaud |
| 14-déc | Nexon | C.I.A.S | Cheyronnaud |
| 16-déc | Saint-Jean-Ligoure | Réunion cinéma à Saint-Jean | Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus |
| 18-déc | Saint-Jean-Ligoure | Permanence Mairie et réunion Maire/Adjoints | Cheyronnaud |
| 18-déc | Saint-Jean-Ligoure | Travail création documents de communication | Cheyronnaud |
| 20-déc | Condat sur Vienne | Préparation commande rideaux salle des fêtes | Cheyronnaud |
| 27-déc | Saint-Jean-Ligoure | Distribution des colis des aînés | Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Bouilhaguet - Dell'Isola |
| 30-déc | Saint-Jean-Ligoure | Mise en page des menus de la cantine scolaire | Cheyronnaud |
| | 2022- JANVIER | | |
| 06-janv | Saint-Jean-Ligoure | Réunion avec le cirque BARAKA | Cheyronnaud |
| 08-janv | Saint-Jean-Ligoure | Permanence Mairie et réunion Maire/Adjoints | Marcellaud - Cheyronnaud - Fenet De Jesus |
| 10-janv | Nexon | Réunion construction Centre de Secours de Nexon | Cheyronnaud |
| 14-janv | Saint-Jean-Ligoure | Réunion avec fournisseur Ets LAREDY | Marcellaud - De Jesus |
| 15-janv | Saint-Jean-Ligoure | Permanence Mairie et réunion Maire/Adjoints | Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus |
| 15-janv | Saint-Jean-Ligoure | Réunion de travail journal de février | Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus |
| 15-janv | Saint-Just-Le-Martel | Rassemblement salon de presse | Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus |
| 16-janv | Saint-Jean-Ligoure | Réunion de travail journal | Marcellaud - De Jesus |
| 20-janv | Saint-Jean-Ligoure | Remplacement cause maladie garderie et cantine | Cheyronnaud |
| 21-janv | Saint-Jean-Ligoure | Remplacement cause maladie garderie et cantine | Cheyronnaud |
| 21-janv | Saint-Jean-Ligoure | Réunion avec la Médecine du travail | Marcellaud - Cheyronnaud |
| 23-janv | Saint-Jean-Ligoure | Réunion de travail journal | Marcellaud - De Jesus |
| 24-janv | Saint-Jean-Ligoure | Remplacement cause maladie garderie et cantine | Cheyronnaud |
| 25-janv | Saint-Jean-Ligoure | Remplacement cause maladie garderie et cantine | Cheyronnaud |
| 26-janv | Saint-Jean-Ligoure | Réunion cinéma à Saint-Jean | Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus |



EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL



Séance du samedi 02 octobre 2021

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.

Étaient présents : Mesdames Céline CHEYRONNAUD, Corinne BOUILHAGUET, Christelle DELL'ISOLA, Messieurs Didier MARCELLAUD, Jean-Philippe FENET, Nicolas DE JESUS, Laurent LEBRAUD, Simon VIGNAUD, Fabrice REYROLLE.

Étaient absents : Bart THORREE (procuration à MARCELLAUD), Eddy COIFFE (procuration à DE JESUS), Frédéric PIDEILL (procuration à CHEYRONNAUD), Louis FAUCHER, Gilles DECONCHAT, Jérôme GOURCEROL.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas DE JESUS a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Il a donné lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adoptée sans observations.

I – SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL – PROGRAMME VOIRIE 2022 G.R.V.C.

Monsieur le maire indique au conseil que les tronçons de la voirie communale les plus abîmés doivent être remis en parfait état. Il présente le devis de l'entreprise GERY AND CO qui s'élève à la somme de 82.043,40€ H.T. et 98.452,08€ T.T.C. Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte ce projet et sollicite pour se faire une subvention d'un montant qui aussi élevé que possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

II – SEANCES DE CINEMA CINE PLUS.

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal que « Ciné Plus en Limousin » dont le siège social est situé à Guéret (en Creuse) propose des séances de cinéma itinérant notamment dans les communes rurales de L'ex Région Limousin. Depuis plusieurs années, la commune de Saint-Jean-Ligoure est candidate pour accueillir des séances organisées deux fois par mois. Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Sollicite à nouveau « Ciné Plus en Limousin » pour venir présenter des films à raison de deux projections mensuelles,

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

- Accepte de participer financièrement chaque année sous forme de subvention prenant en compte la population légale de l'INSEE au 1er janvier,
- Mets à disposition la salle des fêtes située Avenue des Lignes.

III – PACTE DE GOUVERNANCE.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Loi engagement et proximité du 27/12/2019 ouvre la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et les communautés de communes dont les modalités sont prévues à l'article L 5211-11-2 du C.G.C.T. Le pacte de gouvernance n'est pas obligatoire mais s'il est décidé, il doit être adopté après avis des Conseils Municipaux des communes membres (avis simple, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet du pacte). Le Conseil Communautaire du 09/07/2020 a ainsi approuvé la mise en œuvre d'un pacte de gouvernance. L'article L 5211-11-2 du CGCT dresse une liste non exhaustive des sujets pouvant entrer dans ce pacte :

- 1) - Les conditions dans lesquelles le bureau de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des Maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire,
- 2) - Les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L 5211-57,
- 3) - Les conditions dans lesquelles l'Etablissement Public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres,
- 4) – La création de commissions spécialisées associant les Maires. Le pacte détermine alors leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions. Le pacte fixe, le cas échéant, les modalités de fonctionnement des commissions prévues à l'article L 5211-40-1.
- 5) La création des conférences territoriales des Maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. Les conférences territoriales des Maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, les modalités de fonctionnement des conférences territoriales des Maires sont déterminées par le règlement intérieur de l'organe délibérant de l'Etablissement Public.
- 6) - Les conditions dans lesquelles le Président de l'Etablissement Public peut déléguer au Maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires. Dans ce cas, le pacte fixe également les conditions dans lesquelles le Maire dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services de l'Etablissement Public, dans le cadre d'une convention de mise à disposition des services.
- 7) - Les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'Etablissement Public et ceux des Communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services.
- 8) Les objectifs à poursuivre en matière d'égale représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'Etablissement Public. Sur la base de cette liste et du travail mené en conférence des Maires, un projet de pacte a été élaboré (projet en annexe). Ce dernier a été présenté et validé par la conférence des maires du 13/09/2021. Afin d'en finaliser l'adoption, le projet de pacte est transmis aux Communes membres pour avis des Conseils Municipaux. Le conseil après en avoir délibéré, valide le projet de pacte de gouvernance dont le projet est joint à la présente délibération.

IV – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2.

Budget général.

Diminution des recettes d'emprunt (1641) de – 201.075,00€ pour augmenter les comptes de subventions notifiées + 59.100,00€ (au compte 1323 Conseil Départemental) et + 85.185,00€ (au compte 1341 DETR) et + 56.790,00€ (au compte 1347 DSIL)

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

V – RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

Monsieur le Maire rappelle que pour les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la Loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Toutefois Monsieur le Maire indique également que si les emplois permanents des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics locaux sont par principe occupés par des fonctionnaires, la Loi 84-53 précitée énonce les cas dans lesquels il peut être procédé de manière dérogatoire au recrutement d'agents non titulaires de droit Public. Ainsi aux termes de l'article 3 de la Loi du 26/01/2019 modifiée, les Collectivités et les Etablissements Publics peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois compte-tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Monsieur le maire propose aux conseillers de créer dans la limite des crédits prévus à cet effet, les emplois budgétaires non permanents correspondant aux accroissements temporaires ou saisonniers d'activité à intervenir. Ces emplois seront pourvus par des agents non titulaires de droit Public recrutés en fonction des nécessités de service.

Est concerné par ces dispositions l'emploi suivant : Adjoint technique Territorial un poste d'accompagnement d'élèves en situation de handicap.

Après en avoir délibéré, le Conseil

- Autorise le Maire à recruter deux agents contractuels en application de l'article 3-1° et/ou l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, selon les besoins du service, dès que ses agents devront avoir le niveau d'études correspondant au diplôme ou titre permettant l'accès aux différents grades précités,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune,
- Dit que les agents seront rémunérés sur la base du premier échelon du grade de référence ?
- Autorise en conséquence le maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels.

V – PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS.

Après avoir rédigé le document unique avec la **société Point-Orgue-Sécurité (IPRP)**, il convient maintenant d'aborder le volet sécurité et d'identifier les risques professionnels pour l'ensemble des employés municipaux. Après en avoir délibéré, le conseil choisit **l'IPRP POS** en vue d'organiser les activités de protection et de prévention des risques professionnels et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à régler leurs prestations qui s'élèvent à la somme de **1.238,40€ T.T.C.**

VI – POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS.

A – 3^{ème} tranche de mise en accessibilité des trottoirs.

La troisième tranche de mise en accessibilité des trottoirs s'est achevée le 15 octobre après la pose des pavés sur le trottoir par l'entreprise **CMC TP** et la construction d'une plate-forme pour l'éco-point ; L'entreprise **COLAS** terminera par le revêtement en goudron de type « enrobé » de la chaussée.

B - Mise aux normes de la cuisine du restaurant scolaire.

Le dossier a pris du retard car **l'UDAP (Service des Bâtiments de France)** n'est pas d'accord sur l'implantation du bâtiment le long de la voirie Départementale (ce qui aurait permis de garder un espace vert pour les enfants de la garderie) Un second dossier a été déposé.

C – Réfection des portails Sud du cimetière.

Les employés municipaux ont repeint le portail et le portillon situés à l'entrée Sud.

VII – AFFAIRES DIVERSES.

A – Journal communal d'Octobre 2021.

Le journal municipal d'octobre est en fin de réalisation.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

B – Construction Centre de Secours de Nexon.

Une participation financière pourra être demandée aux Communes situées dans la zone d'intervention du Centre de secours.

C – Messages de satisfaction.

Monsieur le maire informe le Conseil qu'il reçoit chaque semaine des messages de félicitations concernant les employés municipaux qui entretiennent le bourg et confectionnent les repas à la cantine.

Séance du samedi 30 octobre 2021

Le Conseil Municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD**, Maire.
Étaient présents : Mesdames **Céline CHEYRONNAUD**, **Christelle DELL'ISOLA**, Messieurs **Didier MARCELLAUD**, **Jean-Philippe FENET**, **Nicolas DE JESUS**, **Laurent LEBRAUD**, **Simon VIGNAUD**, **Fabrice REYROLLE**.

Étaient absents : **Bart THORREE** (procuration à MARCELLAUD), **Corinne BOUILHAGUET** (procuration à DELL'ISOLA), **Louis FAUCHER** (procuration à FENET), **Gilles DECONCHAT**, **Frédéric PIDEILL**, **Eddy COIFFE** (procuration à CHEYRONNAUD), **Jérôme GOURCEROL**.

Secrétaire de séance : Monsieur **Nicolas DE JESUS** a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Il a donné lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observation.

I - RYTHMES SCOLAIRES – RENTREE DE SEPTEMBRE 2022.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que celui-ci s'était déjà prononcé unanimement pour le retour à la semaine de quatre jours lors de la séance du 8 mars 2018 et avait renouvelé ce choix lors de la séance du 1er avril 2019. Lors du Conseil d'Ecole du RPI (Saint-Priest-Ligoure, Janailhac et Saint-Jean-Ligoure) en date du 21 octobre 2021 le souhait a été évoqué de maintenir ce rythme scolaire pour la rentrée de septembre 2022.

Le Conseil après en avoir délibéré se prononce à nouveau en faveur de la semaine à quatre jours.

II – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3.

Budget Général.

Diminution des dépenses d'investissement au compte 2313 (construction) de – 17.700,00€ pour augmenter les comptes :

- **2315** (travaux de voirie) + **1.600,00€**
- **21578** (matériel de voirie) + **14.500,00€**
- **2188** (remplacement bruleur maison Gizardin) + **1.600,00€**

Les travaux de voirie représentent la pose de bordures en granit devant l'éco-point afin de délimiter la zone. Devis de l'entreprise CMC TP d'un montant de **1.555,20€ TTC**.

Le matériel de voirie est composé de poubelles, cendriers, vitrines pour l'affichage extérieur de la Mairie et la cantine, panneaux tri-flash pour le tracteur et différents panneaux de signalisation routière. Devis de l'entreprise MOS bâtiment d'un montant de **14.411,40€ TTC**.

II – REMBOURSEMENT FACTURE.

Monsieur le Maire indique au Conseil que l'employé municipal Aurélien RAINEIX a dû payer la facture de l'entreprise Métro d'un montant de 59,40€ pour l'achat de produits pour la cantine scolaire, car nous n'avions pas encore de compte ouvert avec ce fournisseur.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide de rembourser le montant avancé par Monsieur RAINEIX.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

III – POINT SUR LES TRAVAUX.

A) – 3^{ème} tranche de mise en accessibilité des trottoirs.

La 3^{ème} tranche est terminée. Il reste la pose d'un portail et de la clôture derrière l'éco-point ; ainsi que la signalisation au sol. Les panneaux signalant les écluses seront posés début novembre et Monsieur le Maire va prendre un arrêté de circulation.

B) – Voirie des hameaux.

L'entreprise **GERY AND CO** va très prochainement débiter les travaux sur la voirie communale.

C) Cuisine scolaire.

Les nouveaux plans de la cuisine scolaires sont envoyés à **L'UDAP** (Bâtiments de France) et l'appel d'offres va pouvoir être lancé.

D) - Place des marronniers à l'école.

Monsieur le maire a demandé un devis au syndicat d'électrification pour déplacer le transformateur afin de récupérer des mètres carrés lorsque celle-ci sera rénovée.

E) – Demande de versement des subventions obtenues.

Monsieur le maire a demandé à la Préfecture et au Département de nous verser les subventions obtenues, suite à la fin des travaux de la troisième tranche de mise en accessibilité des trottoirs.

IV – AFFAIRES DIVERSES.

A) – Cérémonie du 11 Novembre.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à midi devant le monument aux morts. Le Public pourra à nouveau y assister. Un vin d'honneur sera servi à la maison Pradou.

B) – Cérémonie des vœux.

Cérémonie des vœux le vendredi 21 janvier 2022, à la Salle des Fêtes.

C) – Repas des aînés.

Repas des aînés le dimanche 20 février 2022 au « Bistrot St-Jean ».

D) – Photocopieur à l'Ecole.

L'école ayant besoin d'un photocopieur couleur, Monsieur le Maire a négocié le même code copieur que celui de la mairie avec la société Rex Rotary, contrat en leasing avec maintenance pour un nombre de copies couleurs limité par mois. Livraison le 2 novembre du copieur.

E) – Remise de prix F.N.T.P. à Paris.

Monsieur le maire accompagné de **Monsieur Nicolas DE JESUS**, Adjoint en charge de la communication se rendra à Paris, lundi 15 novembre au siège de la Fédération Nationale des Travaux Publics où leur sera remis le trophée à l'occasion des victoires de l'investissement local, dans la catégorie énergie et mobilité bas carbone pour les travaux d'aménagement de la traversée du bourg et l'installation d'une borne électrique pour voiture électrique.

F) – Assemblée générale association des Maires Ruraux

Monsieur le Maire, Madame **Céline CHEYRONNAUD** et **Monsieur Nicolas DE JESUS** ont participé aux travaux de l'assemblée générale de l'association départementale des Maires Ruraux, le 23 novembre à Magnac Laval. La thématique était consacrée aux déserts médicaux, ils ont rencontré Madame la Sous-Préfète de Bellac.

G) – Réunion à Saint-Paul.

Monsieur le Maire et Madame **Céline CHEYRONNAUD** ont participé à une réunion de travail à Saint-Paul le 2 octobre suite à l'élaboration du document unique, il convient d'établir les fiches sécurité pour chaque poste.

Séance du samedi 20 novembre 2021

Le Conseil Municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD**, Maire. Étaient présents : Mesdames **Céline CHEYRONNAUD**, **Corinne BOUILHAGUET**, **Christelle DELL'ISOLA**, Messieurs **Didier MARCELLAUD**, **Nicolas DE JESUS**, **Laurent LEBRAUD**, **Eddy COIFFE**, **Simon VIGNAUD**, **Gilles DECONCHAT**, **Fabrice REYROLLE**.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Etaient absents : Bart THORREE (procuration à MARCELLAUD), Louis FAUCHER (procuration à DE JESUS), Frédéric PIDEILL (procuration à CHEYRONNAUD), Jean-Philippe FENET (procuration à LEBRAUD), Jérôme GOURCEROL.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent LEBRAUD a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Il a donné lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observation.

I – EMPRUNT 70.000,00€ (Caisse d'Epargne)

Monsieur le maire informe le conseil que lors du montage du budget général de 2021, une ligne d'emprunt a été inscrite d'un montant de **356.461,61€**. (Ce montant élevé comprenait les subventions non notifiées de **201.075,00€** rétabli dans la décision modificative N°2). Il propose d'emprunter la somme de **70.000,00 €**. Après consultation de trois établissements financiers, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et Crédit Mutuel, il s'avère que la meilleure proposition vient de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin, à un **taux annuel fixe de 0,73 %** pour une **durée de 15 ans** remboursement trimestriel, frais de dossier de **80 €**.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et à procéder sans autre délibération et à son initiative au déblocage des fonds.

II – TARIF GARDERIE AU 1^{ER} JANVIER 2022.

Monsieur le maire indique au Conseil que lors de la dernière réunion du regroupement pédagogique intercommunal RPI (Saint-Priest-Ligoure, Saint-Jean-Ligoure et Janailhac) les élus des trois communes expriment leur volonté de faire évoluer à la hausse le tarif des garderies périscolaires afin de pallier à l'évolution des coûts du fonctionnement. Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide qu'à compter du 1er janvier 2022 les tarifs de la garderie seront les suivants :

- 1,70€ le matin
- 1.70€ le soir.

III - MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022.

Le Conseil, vu le budget primitif 2021, vu l'état des dépenses d'investissement de l'exercice 2021, après en avoir délibéré, autorise le Maire à engager liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021 ; non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

- Chapitre 21 :3.312,50€ au budget 2021
- Chapitre 23 : 130.750,00€ au budget 2021.

IV – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 (LOTISSEMENT)

Rectification des opérations d'ordre :

- **Investissement** :
 - Diminution des dépenses compte 3555 (040) – 92.247,69€
 - Diminution des recettes compte 1641 - 62.253,69€ et compte 3555 (040) – 29.994,00€
- **Fonctionnement** :
 - Diminution des dépenses compte 71355 (042) – 29.994,00€ et compte 608 (043) – 92.160,96€
 - Diminution des recettes compte 7015 - 29.557,27€ et compte 71355 (042) – 92.247,69€ et compte 796 (043) – 350,00€

V – POINT SUR LES TRAVAUX.

- A) - Les employés communaux installeront dès réception le petit matériel mobilier commandé à l'entreprise MOS ainsi que les panneaux de police de circulation du centre bourg qui seront remplacés sans coût supplémentaire.
- B) - Subventions : la DETR pour la troisième tranche de mise en accessibilité a été versée, celle du département va l'être bientôt ainsi que celle du GRVC (voirie communale des hameaux). Les subventions afférentes à la cuisine scolaire seront reportées car les marchés ne sont pas encore signés.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

VI – AFFAIRES DIVERSES.

- Lors de la cérémonie du 11 novembre, Monsieur le Maire a remercié Monsieur Roger DESROCHE pour sa participation au dépôt des gerbes depuis 1970 et lui a remis un livre.
- Subvention plan de relance aide au renouvellement du matériel des cuisines scolaires : **les trois chambres froides du futur restaurant seront prises en charge à 100% du coût hors-taxes (soit 5.040,00€)**
- Les séances de cinéma à la salle des fêtes vont débuter mi-février 2022 à raison de deux séances par mois le mardi soir.



DES VITRINES POUR L’AFFICHAGE REGLEMENTAIRE



Les communes ont pour obligation de procéder à l’affichage de différents documents règlementaires ; tant à l’intérieur des locaux qu’à l’extérieur. Saint-Jean-Ligoure possédait une vieille petite vitrine située Avenue des Tilleuls. Celle-ci était trop exigüe pour pouvoir accueillir tous les actes pris par la collectivité. **Vendredi 17 décembre 2021 après-midi**, quatre nouvelles vitrines ont été installées par les employés communaux (**Georges MARTIN** et **Aurélien RAINEIX**), l’entreprise **MOS BATIMENT** ayant fourni le matériel et les élus (**Didier MARCELLAUD, Maire, Céline CHEYRONNAUD, adjointe et Nicolas DE JESUS, Adjoint**). Cet équipement est constitué d’une ossature en aluminium laquée et d’une porte en vitrage feuilleté. Le coût de cette installation durable dans le temps s’élève à la somme de **2.952,00€ T.T.C.** Le matériel sera payé au budget de l’année 2022.



La FNATH 87

Une association qui reçoit, écoute, conseille, accompagne et défend ses adhérents

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétence. Les collaborateurs juristes **reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent** les adhérents et **entreprennent** avec eux les **démarches** nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, reconnue d'utilité publique depuis 2005, fête ses 100 ans cette année.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

3 juristes vous reçoivent, vous écoutent, vous conseillent, vous accompagnent, vous défendent et entreprennent avec vous les démarches nécessaires afin de faire valoir vos droits dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...-).

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à contacter :

Les bénévoles de la section FNATH 87 à ST GERMAIN LES BELLES
et à PIERRE BUFFIERE

Aimé SAGE, président de la section, 06 18 94 01 68

Yolande PIERRE, trésorière de la section, 07 71 10 40 44

Le groupement départemental FNATH 87

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h :

6 Avenue du Président Sadi Carnot - 87350 PANAZOL

05 55 34 48 97

fnath.87@orange.fr

www.fnath87.org



NOUVEL EMPLACEMENT POUR L'ECO-POINT



LES ORDURES MÉNAGÈRES AUX ÉCOPOINTS...

...NON MERCRI!

Déposez-les simplement
dans votre bac.



3^{EME} TRANCHE TROTTOIRS – RD15 – AVENUE DES TILLEULS ET AVENUE DES ERABLES



Nous vous invitons à reprendre le journal d'octobre 2021 afin de revoir l'état de l'Avenue avant et pendant les travaux. Ces dernières photos témoignent d'une nouvelle tranche parfaitement réussie.

Quel plaisir de pouvoir déambuler sur les trottoirs en pavés. Ce nouvel aménagement donne la place à chaque utilisateur de cet axe de circulation très utilisé à certaines heures.

Les trouées végétales sont rares car les largeurs réglementaires ne permettaient pas d'en mettre plus. Des vivaces vont coloniser les petits massifs sous la houlette de **Laurent LEBRAUD**, Conseiller Municipal en charge de l'aménagement paysager et du cadre de vie.

Le printemps 2022 devrait voir le retour des sauges et autres magnifiques plantes.



3^{EME} TRANCHE TROTTOIRS – RD15 – AVENUE DES TILLEULS ET AVENUE DES ERABLES



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Les écluses jouent parfaitement leur rôle : celles-ci ralentissent naturellement la circulation ; notamment aux heures de grand trafic. Sur la photo et à gauche, l'emplacement de la future armoire qui distribuera la fibre internet.

L'entrée principale menant au local des services techniques va être équipée d'un portail afin d'éviter les dépôts sauvages de déchets que quelques individus dépourvus de scrupules n'hésitent pas à déposer lorsque les employés communaux ne sont pas présents.

Il reste une tranche pour arriver à la sortie de l'agglomération.



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Crédit photos : Nicolas DE JESUS

HISTOIRE BREVE DU TELEPHONE A SAINT-JEAN-LIGOURE



La téléphonie qui semble avoir toujours été présente pour les jeunes générations a subi de nombreuses évolutions technologiques depuis son arrivée sur le territoire communal jusqu'à ce jour. Lors de sa séance du 27 novembre 1910, le Conseil de l'époque est favorable à la création d'un bureau de poste et télégraphe.

Lors de la séance du 18 juin 1912 le Conseil Municipal se félicite des services rendus par le téléphone depuis son installation et désire désormais la réalisation du bureau de poste : ce sera le cas lors de la session du C.M. du 13/07/1924.

Le C.M. décidera de faire installer un poste de téléphone à la Mairie dans sa délibération du 27/05/1945. Nous sommes encore loin de l'installation d'un téléphone dans chaque foyer. Le 1^{er} poste de hameau connu est celui de **Samie** (10/04/1954) puis suivront les lieux-dits de **Leymarie, Esselet, Le Coudert**.

1967 marque l'installation du central du bourg (alors appelé « commutateur automatique en référence aux opératrices qui auparavant utilisaient des fiches pour créer une communication), Avenue des Ligures (voir la photo ci-dessus) encore en activité en 2022 pour vraisemblablement un arrêt définitif en 2026 date à laquelle le réseau de fil en cuivre sera déposé (la commune a d'ores et déjà demandé la récupération du local qui pourra servir d'annexe pour les services techniques). Un nouveau poste public est installé Avenue des Tilleuls (actuelle maison de Mr le Maire le 10/11/1973).

Entre temps, l'installation au domicile des particuliers se développe fortement. L'année 1984 semble être l'année de la suppression des postes publics dans les hameaux.

Nous n'avons pas la date de l'arrivée de la cabine de téléphone public qui était installée en face du « Bistrot Saint-Jean », Place du 8 Mai 1945. Celle-ci a été supprimée voici quelques années mais conservée par la municipalité qui souhaite la restaurer, la réinstaller et y relater l'histoire du téléphone pour les générations futures.

HISTOIRE BREVE DU TELEPHONE A SAINT-JEAN-LIGOURE



Crédit photo : Nicolas De Jesus

La photo ci-contre représente l'armoire qui nous a permis d'avoir un peu plus de débit internet dans notre commune en attendant l'arrivée de la technologie fibre.

Ce n'est pas la solution idéale, mais n'oublions pas qu'il y a 100 ans, les fils en cuivre n'avaient que pour mission de faire « passer de la voix » et un siècle après, internet circule sur ce

vieux réseaux devenu obsolète. En 2022 / 2023, cette armoire sera elle aussi devenue inutile avec la distribution de la fibre à votre domicile. Elle aura donc eu une durée de vie de moins de 10 ans !

Actuellement, le déploiement de la fibre avance bien. La future armoire qui accueillera les nouveaux instruments et cartes électroniques sera installée Avenue des Erables (voir photo du bas de page. Alors, une nouvelle page de la téléphonie s'ouvrira.

En 2021, **Monsieur le Maire** et **Nicolas DE JESUS, Adjoint au Maire** sont intervenus auprès de **Monsieur le délégué régional de l'Entreprise ORANGE** et de la **Préfecture de la Haute-Vienne** pour que soit installée une antenne relais pour assurer la couverture mobile du centre-bourg aujourd'hui défaillante. Le dossier est en bonne voie et nous espérons pouvoir vous annoncer de bonnes nouvelles.

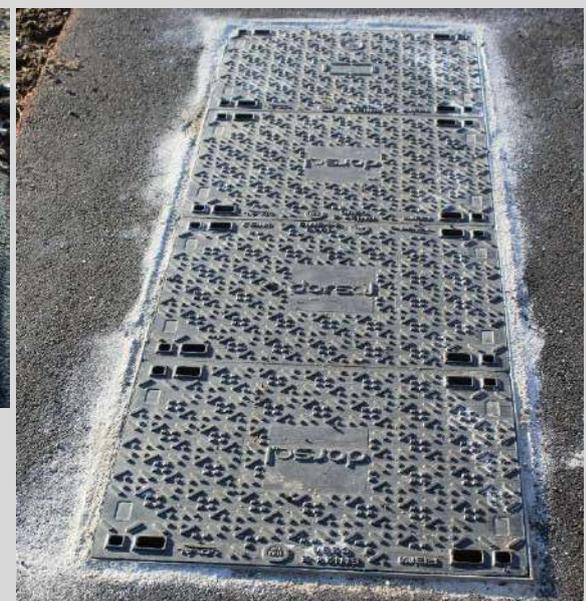
Didier MARCELLAUD.



Crédit photo : Nicolas De Jesus

Avenue des Erables

Les équipements sont prêts à recevoir l'armoire où seront logés les composants électroniques de la technologie « fibre » en 2022 / 2023.



Sources : « **200 ans d'histoire communale** » par **Michelle Gualde** et **archives communales**.

AMBIANCES DE FETES A SAINT-JEAN-LIGOURE



Crédit photo : Nicolas De Jesus

Les styles sont très différents ; mais, à chaque fois, les couleurs sont féériques. L'ambiance est bien présente et, parfois, des animaux n'hésitent pas à venir nicher dans le sapin !

Le père Noël doit avoir une belle collection de photos de vos intérieurs.

Vous êtes plusieurs à nous avoir transmis des photos de vos décorations de fêtes de fin d'année. En voici quelques-unes au travers de ces pages.

Félicitations à tous ces artistes qui s'ignorent.



Crédit photo : Nicolas De Jesus



Crédit photo : Céline Cheyronnaud

Certains d'entre vous ont décoré leur façade ; offrant ainsi en cadeau ces ambiances de fêtes.

Merci aux personnes qui nous ont transmis un cliché.



Crédit photo : Nicolas De Jesus

AMBIANCES DE FETES A SAINT-JEAN-LIGOURE

Crédit photo : Nicolas De Jesus



Le givre et la glace ont eux aussi contribué à nous rappeler que nous sommes bien au cœur de l'hiver.



Les sapins sont magnifiques et de nombreux cadeaux ont été déposés par le Père Noël



Crédit photos : Céline Cheyronnaud



REPAS DE NOEL AU RESTAURANT SCOLAIRE



Le repas de Noël s'est tenu dans la joie et les rires.



Un généreux repas attendait les enfants en cette fin d'année scolaire. Durant ces moments de fête, chacun a oublié la pandémie et les restrictions qu'elle impose chaque jour. Les Adjoints, **Céline CHEYRONNAUD** et **Nicolas DE JESUS** ont tenu à partager ces instants de bonheur partagé.

Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD et Nicolas DE JESUS



GARDERIE ET CANTINE SCOLAIRES

Un p'tit tour à la garderie et à la cantine ...



A la garderie...

Au mois d'octobre, quand il y avait encore de belles journées ensoleillées, les enfants ont recouvert le sol de la cour de la garderie avec leurs inspirations du moment. Adélaïde est ainsi devenue, en dessinant les contours de son camarade, la créatrice de « *Super Arsène* »



La galette des rois (faite maison !) a également été source d'inspiration, et les petits orfèvres en herbe, ont fabriqué des couronnes pour les rois et les reines d'un jour.

A la cantine...

Depuis la rentrée de septembre, les menus de la cantine ont fait peau neuve et les enfants peuvent y trouver quelques informations sur les aliments, comme l'origine d'un légume, l'histoire d'un plat ou encore l'histoire d'une date en particulier. Et parfois il y a juste une petite question pour éveiller la curiosité de nos chères têtes blondes.

Retrouvez tous les menus sur le site internet de la commune <https://www.saintjeanligoure.fr/> et n'oubliez pas de tester « Les p'tites recettes d'Aurélien ! »



A la rentrée de janvier, tous les enfants de l'école ont reçu une photo avec un animal de la terre ou de la mer pour leur souhaiter la bonne année !

Est-ce que le mois de novembre est le neuvième mois de l'année ?
La réponse est à la fois oui et non !

Le calendrier que nous utilisons tous aujourd'hui nous vient des romains et il honore certaines divinités romaines.

CONNAIS-TU L'HISTOIRE DE LA GALETTE DES ROIS ?

L'origine de la galette des rois date de la Rome antique (27 av. J.-C. et 476 apr.) et vient de la célébration du solstice d'hiver. Il y a avait la fête pendant 7 jours et à cette occasion, on mangait un gâteau rond et doré dans lequel une fève avait été glissée. À cette époque la fève n'était pas celle que tu connais aujourd'hui, c'était la graine d'une plante de la famille des légumineuses. La fève en porcelaine apparaît en 1970.

La célébration de l'épiphanie à travers la galette des rois ne date que du 13ème siècle.

Il était de coutume que le plus jeune se place sous la table et nomme chaque personne servi.

La personne qui avait la fève dans sa part devenait alors "le roi" ou la reine de la journée.

Tu savais ?
Bananon, et toi ?

On est en hiver depuis le 21 décembre.

Et qu'ça saute !

Les histo
 Jésus Ch
 épaisses
 céréales
 la cuisson.

JEUDI 11 NOVEMBRE

Aujourd'hui, c'est un jour férié : il célèbre l'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. C'est un accord mettant fin aux combats de la Première Guerre mondiale. Si tu veux en savoir plus, flash le QR code !



NOUVEAUX RIDEAUX POUR LA SALLE DES FETES



La salle des fêtes se pare de nouveaux rideaux.

Sur la photo de gauche, nous pouvons voir que ceux présents sont déformés et usés par les années de bons et loyaux services.

Mais comme à Saint-Jean-Ligoure, « un sou est un sou », ceux-ci vont poursuivre leur carrière sous forme de torchons de ménage !



La photo ci-dessus montre l'ancien système de fixation des tringles en bois. Celles-ci vont être déposées et fixées au plafond afin d'occulter la totalité des fenêtres. Les nouveaux rideaux ont été fabriqués bénévolement par **Martine LEGER** qui est également impliquée dans l'association du comité des fêtes. Le Conseil Municipal la remercie chaleureusement pour son travail de couture d'excellente qualité. Les nouveaux tissus employés sont opaques et disposent d'un classement au feu. La couleur rouge rappelle les couleurs présentes dans les salles spectacle.



SIGNATURE CONVENTION SEANCES DE CINEMA



Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

Photo de gauche à droite : J-Noël PRIOLLAUD, Didier MARCELLAUD, Pierre CADOT.

Notre petite localité de **Saint-Jean-Ligoure** innove chaque jour et s'anime pour réunir les meilleures conditions du bien vivre ensemble. Désormais, le premier et le troisième mardi de chaque mois, une séance de cinéma sera organisée dans la salle des fêtes. Voici près de vingt ans que **Didier MARCELLAUD, Maire** porte ce dossier nécessitant une autorisation de diffuser des films délivrée par le Centre National du Cinéma (C.N.C.). Dans ses démarches, **Monsieur le Maire, Céline CHEYRONNAUD et Nicolas DE JESUS, Adjoint**s très investis dans ce dossier ont reçu le précieux soutien et l'aide technique de **Pierre CADOT, Président de « Ciné plus Limousin »** et de **Jean-Noël PRIOLLAUD, Président de l'association "Autour et détours 3"**.

L'arrivée du cinéma étoffe l'offre culture et divertissement en complément de l'opération "la Culture au grand jour" portée par le Conseil Départemental qui - rappelons-le, avait réuni une salle comble.

La journée inaugurale est prévue le **mardi 22 février** avec une première projection destinée aux enfants, à **15h** avec le film "**Tous en scène**", puis une seconde à **20h00** avec "**Les Bodin's en Thaïlande**". Lors de la soirée, les grandes affiches des deux films seront offertes à un cinéphile par tirage au sort.

Les rideaux de la salle des fêtes ont été remplacés afin d'apporter l'occultation nécessaire. La municipalité va remplacer l'ensemble des chaises et envisage également de refaire les peintures intérieures.

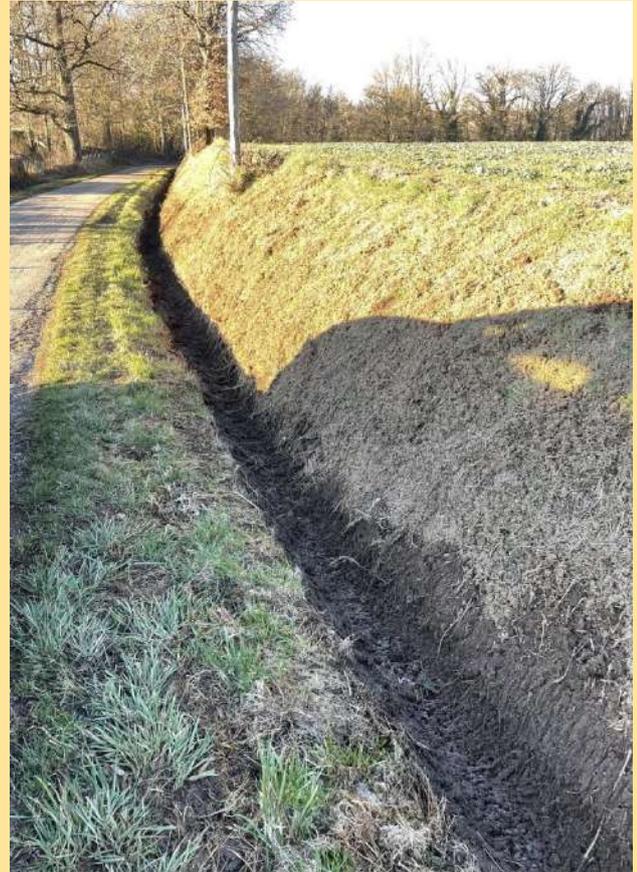
Pour vous, Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime !

ENTRETIEN DES FOSSES ET DES ACCOTEMENTS DE LA VOIRIE



Chaque année, la commune doit procéder à l'entretien des fossés afin de faciliter le meilleur écoulement des eaux de pluies.

Comme nous l'avons déjà évoqué dans un précédent « Chabatz d'entrar », ces travaux



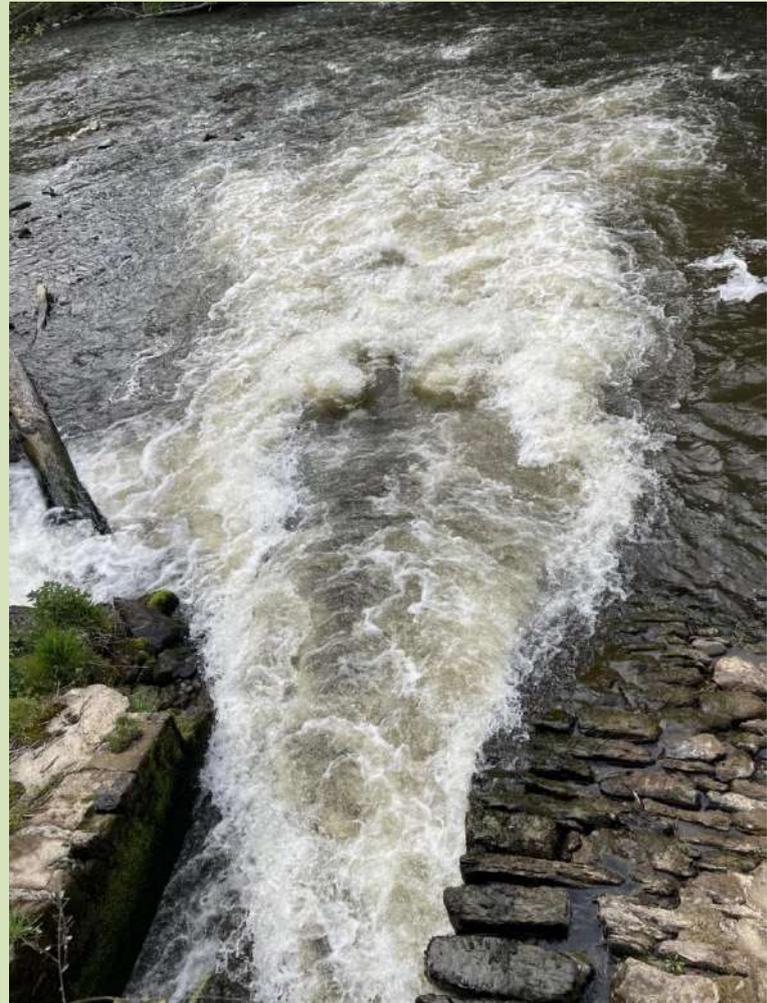
sont primordiaux pour assainir la partie goudronnée et lui assurer une longévité optimum. Les entrées de champs sont des zones fragiles car elles supportent beaucoup de poids lors du passage des engins agricoles. Lorsque ces canalisations viennent à rompre, il convient de les remplacer. Le propriétaire de la parcelle concernée fournit à la Commune le tuyau annelé et la commune assure la main d'œuvre de pose. En cette année 2022, les employés communaux apportent un soin tout particulier au retrait des terres et branches qui se sont accumulées au fil des ans et obstruent le passage de l'eau.



Sur la photo de droite, nous pouvons voir une entrée de canalisation venant d'être parfaitement nettoyée par les services techniques. Ce travail ne peut qu'être réalisé au moyen d'une pelle à main et d'une paire de bras.



LE MOULIN DE BONARET



Souvenez-vous : lors d'un précédent journal, nous nous étions émus de la décision de détruire l'écluse du **moulin de Bonaret**. En effet, il s'en est fallu de peu pour que ce remarquable ouvrage ne soit plus qu'un souvenir présent sur les cartes postales et les photos jaunies. Nous devons la sauvegarde du barrage à la volonté d'un jeune couple qui vient d'acheter le moulin. **Lou MORRIET** et **Colin PIERDET** sont tombés sous le charme de ce lieu romantique, implanté au pied des ruines de la forteresse médiévale de **Chalusset**. Ces deux nouveaux propriétaires vont réhabiliter la turbine et la machinerie qui s'étaient endormies depuis de nombreuses années. Ils nous ont ouvert les portes de leur moulin et nous ont autorisés à diffuser les images que vous découvrez en feuilletant ce nouveau numéro de « **Chabatz d'Entrar** ».

Crédit reportage et photos : Nicolas DE JESUS



Les photos ci-dessus et ci-contre représentent le barrage qui constitue la prise d'eau, sa vanne de vidange, et le dégrilleur encore présent à l'entrée du moulin, peu avant la salle des machines.



LE MOULIN DE BONARET



Les photos ci-dessus et ci-dessous sont celles des différentes machines qui ont besoin d'une sérieuse révision avant de pouvoir à nouveau permettre de fabriquer de l'électricité avec la force de l'eau. Ces équipements sont tous très anciens, mais ont produits de nombreux kilowatt d'énergie électrique.

Crédit reportage et photos : Nicolas DE JESUS



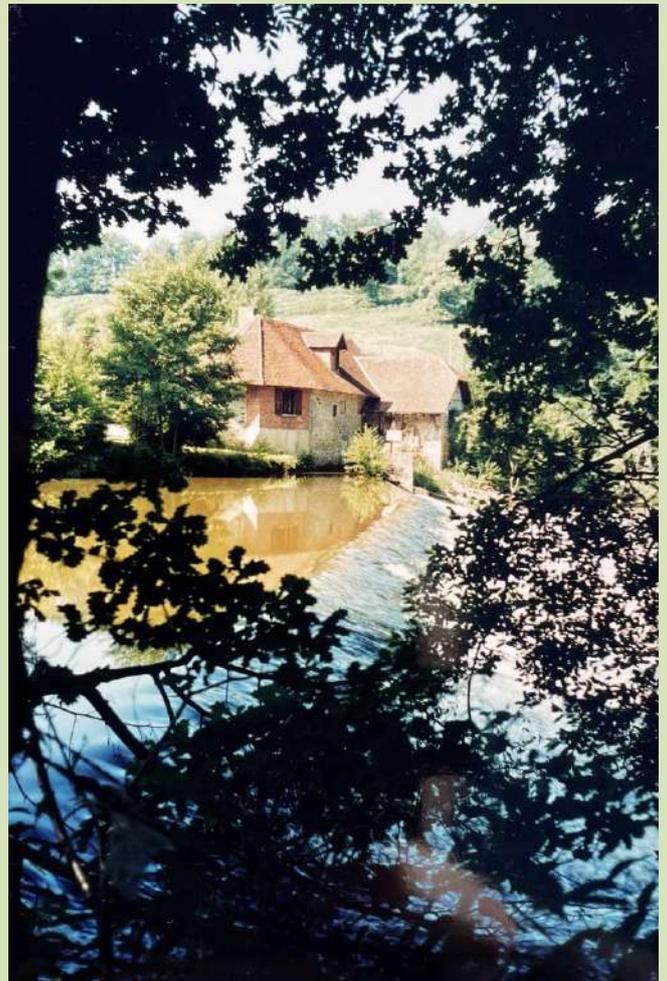
LE MOULIN DE BONARET



Crédit photo : Nicolas De Jesus



Trois photos
anciennes
de ce site
merveilleux.



HISTOIRE ET PATRIMOINE DU PAYS DES BRIANCES

LES PECHEURS DE CHEZ NOUS



*Confluence de la
Ligouire et de la Briance
à Chaluset*

(Photo-AM Cubertaon)

Les habitants du territoire situé au cœur **du Pays de Briance et Ligouire**¹ étaient autrefois conquis et fascinés par la beauté de leurs rivières. Il n'était pas rare de rencontrer de nombreux pêcheurs sur les berges des nombreux cours d'eau car les rivières de notre région étaient jadis très poissonneuses. « Ah les pêcheurs de chez nous ! », « ils sont tous pêcheurs, dans ce pays » disait-on. Une passion qui naissait à l'enfance, certains disaient « une maladie » qui devenait chronique avec l'âge. Tant et si bien que parfois, on pouvait croire que la pêche chez certains habitants était une profession. Les cuisinières n'hésitaient pas à contacter un de ces fameux pêcheurs afin de régaler une table d'invités. Mais avant de promettre, celui-ci observait les conditions climatiques, le vent, les nuages et, le lendemain, il apportait de belles truites encore toutes frétilantes pêchées dans la rivière. Les jours de fête, les pêches miraculeuses étaient souvent au menu des religieux de l'abbaye de Solignac. Dans un cadre majestueux de beauté et de douceur la rivière devenait une ensorceleuse.

Pierre Mazabraud auteur de la chanson « **La Briança** » en 1897 a fait référence à la pêche dans cette rivière qu'il chérissait tant : « *Veut-on pêcher, elle est pleine de poissons, d'abord on en a pris une friture...* ».

Plus récemment, Christian Lainé, un auteur régional, se dit avoir été littéralement envoûté par la rivière **la Ligouire**. Dans son roman « **Le marquis patriote** » il nous incite à accompagner le personnage principal de ce roman à une partie de pêche sur **la Ligouire**. « *...armé d'une canne de bambou refendu, il marchait longtemps dans la rivière **Ligouire**, scrutant la surface de l'eau.*

¹G Bancaud, 1947, Douceur du Limousin (Briance et Ligouire). Impr. F. Plagnes
3, place de l'Ancienne Comédie, Limoges

HISTOIRE ET PATRIMOINE DU PAYS DES BRIANCES

Suite ...

Il guettait les gobages, petits cercles qui trahissaient la montée à la surface des truites, qui happaient les insectes foisonnants, au gré des éclosions. Il ne pouvait rien se passer pendant plusieurs heures, puis les truites devenaient folles tout à coup, et des cercles apparaissaient partout et en même temps...moments bénis d'une intensité extrême... »²

Si le Limousin est connu pour être une région de pâturage, pour l'élevage des bovins, pour la fabrication de la porcelaine, c'est aussi une destination de rêve pour les pêcheurs et la passion pour la pêche à la truite dans notre territoire « **Briance-Ligoure** » est demeurée intacte.

Malheureusement, depuis plusieurs années, la pollution, les sécheresses successives font que les poissons disparaissent peu à peu de nos rivières et de nombreuses études et inventaires mettent en évidence un très fort recul de la truite « fario » dans nos cours d'eau. Ces belles truites sauvages que nos ancêtres pêcheurs avaient plaisir d'offrir afin de régaler leurs parents ou amis.

La Briance et la Ligoure font partie de notre patrimoine naturel.

Afin de préserver ce patrimoine, une **A.A.P.P.M.A.** (association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique) créée à **Saint-Jean-Ligoure en 1940**³ gère l'ensemble du bassin de **la Ligoure**, de **la Breuilh**, du **Blanzou** et de **la Briance** de Chalucet à Glanges. Son rôle est de gérer et de protéger les milieux aquatiques et d'œuvrer à la promotion et au développement du loisir de pêche. Cette association est un maillon local composé exclusivement de bénévoles des communes de Saint-Jean-Ligoure, Janailhac, Saint-Priest-Ligoure, Pierre-Buffière et Vicq sur Breuilh.

Anne-Marie Cubertafon



² Christian Lainé ,2012, « Le marquis patriote », Limousin, terre de résistance. Geste éditions (roman)

³L'AAPPMA a pour président Didier Marcellaud, Maire de Saint-Jean-Ligoure.

ST JUST LE MARTEL : LA RURALITE BAFFOUEE



Samedi 15 janvier 2021, répondant à l'invitation de **Joël GARESTIER, Maire de Saint-Just-Le-Martel, Didier MARCELLAUD, Maire, Céline CHEYRONNAUD** et **Nicolas DE JESUS, Adjoint au Maire** se sont rassemblés devant la Mairie aux côtés de nombreux élus du département de la Haute-Vienne.

Les élus étaient venus clamer leur colère face au choix fait par le Président MACRON d'implanter la **Maison Européenne du dessin de presse** à Paris plutôt qu'à Saint-Just-le-Martel connu mondialement depuis 40 ans. **Joël GARESTIER** a dénoncé un nouvel acte de centralisation alors que le propos du gouvernement est de poursuivre la décentralisation... une fois de plus, des territoires ruraux oubliés du pouvoir en place (fermeture des trésoreries de campagne, dématérialisation ne laissant pas de place à l'Humain, ...)

« **Chabatz d'Entrar** » consacre ces deux pages, car, comme le disent en début de leur article deux journalistes du Populaire, « **la satire, le dessin d'humour, le dessin d'actualité, le dessin politique sont au cœur de l'Histoire de France** ».

ST JUST LE MARTEL : LA RURALITE BAFFOUEE



Quand on évoque le salon de presse de St-Just, l'on ne doit pas oublier **Jean-Pierre MORLON**, journaliste aujourd'hui décédé. Il était l'un des co-fondateurs de cette manifestation. Excellent dessinateur à ses heures, nous lui devons notamment la caricature de l'Ex Président TRUMP figurant ci-dessus. Celle-ci fut réalisée durant le mouvement dit « des gilets jaunes ».

ASSOCIATION DES PARENT D'ELEVES

Le 28 Septembre dernier, l'**assemblée générale de l'APE les 3 Crayons Bleus** a



clos une année 2020-2021 particulière pour tous. L'APE a pu tout de même **confirmer une nouvelle fois le financement de l'activité piscine** pour les classes concernées **et le versement de sommes équivalentes** pour les activités périscolaires des autres classes.

L'APE a en effet organisé plusieurs évènements permis par les conditions sanitaires : Vente de chocolats, vente d'objets personnalisés

(« dessins d'écoles ») grâce à la participation des enseignants du RPI.

Une fois de plus, nous tenons à remercier les parents qui participent toujours au succès de tout ce que nous tâchons d'organiser. Sans oublier l'implication systématique de l'équipe pédagogique de tout le RPI et le soutien des mairies. Merci à vous tous !

Comme pressenti, nous avons eu des difficultés à renouveler le bureau avec peu de candidats présents lors de l'assemblée. Néanmoins, nous avons réussi à constituer **un bureau minimal** composé de **David Robine** (Président – Saint-Priest-Ligoure), **Nadia Gaguet** (Trésorière - Saint-Priest-Ligoure), **Marina Taillade** (Secrétaire - Saint-Priest-Ligoure). Cela a permis d'éviter la mise en sommeil de l'association mais **nous avons besoin de plus de bénévoles pour participer au Bureau et d'aides pour organiser les évènements** au bénéfice des enfants.

Nous avons invité tous les parents, enseignants et bénévoles le **lundi 15 Novembre à une réunion** pour échanger à propos des autres activités pressenties et recruter davantage de bénévoles. Nous avons eu le plaisir d'ajouter deux nouveaux membres au Bureau, **Camille Augustin** (Trésorière adjointe – Saint-Priest-Ligoure) et **Grégory Amouroux** (Secrétaire adjoint – Janailhac).

Le Bureau a commencé à organiser les premiers évènements de cette année :

- **Vente de chocolats** et de **sapins pour Noël**. Les chocolats seront distribués dans chaque école et nous tiendrons **une permanence les 3 et 10 Décembre, de 16H30 à 18H30 à côté de l'école de Saint-Priest-Ligoure** (local services techniques) **pour remettre vos sapins**.
- **« Atelier de Noël »** (comtes, décorations, goûter) **le samedi 11 Décembre à Saint-Priest-Ligoure (salle des fêtes)** – en partenariat avec la bibliothèque de Saint-Priest-Ligoure



ASSOCIATION DES PARENT D'ELEVES

Nous prévoyons également d'autres activités que nous tenterons d'organiser au mieux, dans les conditions permises par le contexte sanitaire actuel, et en partenariat, dès que possible, avec les autres associations des communes du RPI :



- **Loto de l'APE**, fin mars-début avril, à Saint-Priest-Ligoure
- **Chasse aux œufs de Pâques**, en partenariat avec la bibliothèque de Saint-Priest-Ligoure, probablement le 20 avril 2022 à Saint-Jean-Ligoure



- **Fête de la musique, Bal – snack-buvette**, en juin de l'année prochaine (lieu et partenariats à confirmer avec les communes)
- Accompagnement de la **fête des écoles**, début juillet avec repas et activités extérieures l'après-midi
- Et d'autres opérations à confirmer encore ;

Nous reviendrons vers vous tous pour la planification et l'organisation. Nous comptons sur chacun pour nous aider, dès que possible, à réaliser ces manifestations dont le but est toujours de maintenir la convivialité dans les communes du RPI et le plaisir des enfants et leurs apporter le soutien nécessaire pour les activités périscolaires des écoles.

Les membres du bureau :

David Robine, Président 06.07.78.64.72

Nadia Gaguet, Trésorière 06.86.65.04.67

Marina Taillade, Secrétaire 06.46.88.06.66

Camille Augustin, Trésorière adjointe

Grégory Amoureux, Secrétaire adjoint

les3crayonsbleus@gmail.com, Facebook (@Les3crayonsbleus)



« Ligoure - Briance »

AAPPMA "LIGOURE BRIANCE"

Siège social

Mairie

87260 SAINT-JEAN-LIGOURE



Crédit photos : Didier MARCELLAUD.

Photo ci-dessus : sculpture faite à la tronçonneuse lors d'une opération de nettoyage de la Briance par un artiste qui s'ignore : Rémy Sénamaud.

L'A.G. de l'A.A.P.P.M.A. « Ligoure – Briance »



Crédit photos : Nicolas DE JESUS.

Le mandat des conseils d'administration et des bureaux des sociétés de pêche de France arrivant à son terme au 31/12/2021, l'**A.A.P.P.M.A. « Ligoure-Briance »** s'est réunie en assemblée générale électorale vendredi 26 novembre, à la salle des fêtes de la commune de Saint-Jean-Ligoure, où se trouve son siège social. 14 administrateurs ont été élus ainsi qu'un Président d'honneur. Leur mandat débutera le 1^{er} janvier 2022.

Président d'honneur : René GUY - Président : Didier MARCELLAUD

Vice – Président : Patrick MARQUET

Secrétaire : Patrice LEGER – Trésorier : Olivier AUTIER

Commissaires aux comptes : Georges MARTIN – Cédric ROBERT

La pêche est une pratique relaxante et peu coûteuse : rejoignez-nous !



« Ligoure – Briance »

AAPPMA "LIGOURE BRIANCE"

Siège social

Mairie

87260 SAINT-JEAN-LIGOURE

L'A.G. de l'A.A.P.P.M.A. « Ligoure – Briance »

L'assemblée générale a donné un avis favorable à l'unanimité pour que **Didier MARCELLAUD** dépose sa candidature à la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne au printemps prochain.

Claude AUTIER et **Patrick FOURVEL** rempliront la mission de responsables de l'**étang Royer** qui est la propriété de l'**AAPPMA**.

Lors de l'assemblée générale, le Président a présenté le nouveau projet de l'équipe pour la mandature 2022 à 2026.

La promotion du loisir pêche pour les jeunes demeurera le fil conducteur principal ; mais les actions vont être amplifiées avec notamment l'installation d'un bâtiment modulaire qui permettra d'abriter les enfants des écoles et du centre de loisirs de Janailhac en cas de pluie ou d'orage. Une exposition permanente sera installée dans la salle qui aura également pour vocation d'accueillir les réunions du conseil d'administration.

Un nouveau concours dédié aux vétérans va voir le jour.

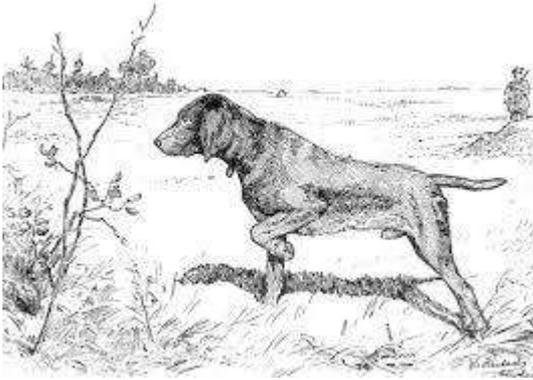
Les opérations de nettoyage du parcours de loisirs et des cours d'eaux vont être programmées chaque année ainsi que des réunions régulières du bureau.

Monsieur le Président a remercié les élus des municipalités pour le versement annuel d'une subvention de fonctionnement.

Crédit photos : Nicolas DE JESUS



Photo ci-contre : une vue générale de l'étang Royer qui se situe sur la commune de **St-Priest-Ligoure**, aux portes de la commune de **Janailhac**.



**ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE
AGREEE
DE SAINT-JEAN-LIGOURE.
A.C.C.A.**

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE ST JEAN LIGOURE

Le mot du Président.

Le conseil d'administration de l'**A.C.C.A.** ainsi que tous ses adhérents vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui se présente devant nous tout en espérant qu'elle sera l'année de la fin de cette pandémie qui nous affecte et nous pourrit la vie à tous depuis bientôt 3 ans : soyons optimistes, la recherche avance.

L'**A.C.C.A.** quant à elle fonctionne aussi bien qu'elle le peut et pour l'instant fait face à ses obligations financières, administratives, comme je le disais dans le précédent article, la rigueur et une gestion serrée et de plus en plus d'actualité afin de

Présentation de la nouvelle signalisation, les femmes sont là et même la plus jeune de nos accompagnatrices, comme quoi la passion n'a pas d'âge.



permettre à tous nos sociétaires de pouvoir continuer à pratiquer leur activité favorite au moindre coût et ce malgré les petites augmentations que nous avons dû effectuer, je les en remercie pour cet effort.

La sécurité est l'objectif occupant un espace primordial dans l'exercice de la chasse, le matériel, les formations, le port du gilet fluo orange et autres aménagements sont la priorité des Fédérations que ce soit au plan national ou départemental afin d'assurer la sécurité de chacun. Le gros gibier ayant proliféré ces dernières années les chasses en battues organisées se sont vues beaucoup plus nombreuses, de ce fait la réglementation étant draconienne sur le sujet oblige à des consignes particulières qui sont données avant chaque départ de ce type de chasse. Tout manquement conduit à de sévères sanctions. L'**A.C.C.A.** elle s'est dotée cette saison de nouveaux panneaux routiers offrant une grande visibilité afin de prévenir les usagers de la route du déroulement d'une chasse en cours. De plus des chasseurs placés sur le bord de la chaussée renforcent le dispositif, ceux-ci parfois prennent beaucoup de risques face à des automobilistes peu scrupuleux qui au lieu de ralentir n'hésitent pas à accélérer. On a beau ne pas aimer la chasse cela n'autorise pas l'imprudence et le non-respect des autres.

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE DE ST JEAN LIGOURE (SUITE)

Et les animaux qui peuvent traverser la route à tout moment pendant l'action de chasse ne sont nullement concernés par les idées de chacun. La chasse sur le territoire de l'**A.C.C.A.** se passe plutôt bien, le gibier est présent sous ses diverses espèces, de plus les palombes sont au rendez-vous, sur certains secteurs des vols très importants ont pu être observés. La preuve encore que l'espèce n'est pas en voie de régression comme l'affirment certains qui ne sortent pas de chez eux :(encore le sans savoir). Récemment, nous avons dû intervenir sur les secteurs de **Chabreloute, la Rebeyrolle, Esseau** et **Le Montet** suite à des dégâts dans les prairies causés par les sangliers. Jusqu'à ce jour les préjudices étaient supportables, mais là il fallait faire le nécessaire le plus rapidement possible car l'évolution devenait de plus en plus importante. A cette occasion les chasseurs de **Saint-Jean-Ligoure** ont prélevé plusieurs animaux dont un mâle de 92 kg et une laie de 13 6kg ce qui en fait le plus gros sanglier au tableau de l'A.C.C.A. Bravo à **Jean Baptiste** ; à quand le prochain record ?

Je termine mon article et je vous dis à la prochaine fois.

Le président,

Jean-Claude GOURGOUSSE.

Quelques petites photos et un peu de rétrospective d'une époque révolue. Souvenirs, souvenirs de 1993.



CHEZ NOS AMIS DE LA VALLEE DE LA LIGOURE



Ça bouge du côté de la bibliothèque de la vallée de la Ligoure !

La bibliothèque est portée par des bénévoles de l'association Culture et loisirs. Nous disposons d'un local de 110 m² environ, avec un fonds d'environ 6000 ouvrages à destination des adultes et des enfants. Nous avons récemment enrichi nos fonds avec des DVD et des CD mis à disposition par le réseau des médiathèques du Pays de Nexon - Monts de Chalus.

Des bénévoles sont présents le samedi matin de 10h00 à 12h00 et la bibliothèque reste accessible sur les horaires d'ouverture du Comptoir. Un cahier d'emprunt et de retour est à la disposition des adhérents de la bibliothèque (adhésion gratuite). Ce système, mis en place pendant le premier confinement, a permis un accès facilité aux ouvrages et DVD.

Nous avons à cœur de participer aux événements nationaux mettant à l'honneur les livres et la lecture : en janvier, « la nuit de la lecture », en juillet, « partir en livre ».

Nous avons mis en place plusieurs actions en direction des enfants du RPI. Il y a quelques années auprès des « moyens » à Janailhac et depuis 2 ans auprès des « Petits » de Saint-Priest-Ligoure, avec des lectures et animations thématiques. L'année dernière nous avons exploré les 5 sens et cette année nos interventions concerneront les émotions. Nous avons un partenariat fort avec la micro-crèche « le jardin des loupis » à raison d'une visite par mois. Enfin, nous montons des animations autour de la lecture au Terrier des Galoupiaux.

A cela, s'ajoutent les Racont'heure à destination des moins de trois ans portées par les bibliothécaires du Réseau des Médiathèques du Pays de Nexon-Monts de Chalus.

Afin de diversifier nos propositions nous accueillons différents intervenants. En 2021, le spectacle de Noël le « Par'Avent magique » a été présenté par une nouvelle association de la commune « PartaJeu » portée par Anne-Laure Goval.

CHEZ NOS AMIS DE LA VALLEE DE LA LIGOURE



Nous veillons à maintenir une offre attractive en intégrant environ une cinquantaine de nouveaux livres, BD, album, romans par an (achat grâce aux subventions de la mairie et des projets déposés). Nous avons constitué un fonds régional important et depuis 2 ans un fonds d'ouvrages à destination des enfants dyslexiques. Nous empruntons également des ouvrages, des matériels d'animation auprès de la BDHV et du réseau des médiathèques Monts de Chalus-Pays de Nexon. Ces livres alimentent nos interventions et animations.

En 2022, nous espérons que le contexte sanitaire nous permettra de maintenir nos animations.

Marie-Agnès Costa.



ANCIENS COMBATTANTS - FNACA



Crédit photo : FNACA

Au cours des derniers mois, l'activité de notre Comité a été réduite, suite à la pandémie de Covid 19. Nous n'avons pu organiser aucune de nos manifestations. Notre présence aux différentes cérémonies commémoratives a été avec un effectif très réduit. Le 23 octobre deux membres du comité ont assisté au Congrès Départemental. Malheureusement quatre camarades nous ont quittés au cours de cette année. Le prix de la carte reste inchangé : 22 euros. Le prix du calendrier est fixé à 6 euros, mais chacun peut donner ce qu'il veut. Le 16 octobre, lors de notre assemblée générale, une remise de cartes et de calendriers s'est déroulée à la Mairie de Pierre-Buffière, en présence de nombreux adhérents. Quand les contraintes sanitaires le permettront, nous espérons pouvoir organiser nos activités, concours de belote, loto et repas amicaux.

LE BOURG VU DEPUIS LE SECTEUR DE CHABRELOUTE



Crédit photo : Nicolas De Jesus

LES P'TITES RECETTES D'AURÉLIEN !



Aiguillettes de canard marinées:

INGRÉDIENTS :

- 500g d'aiguillettes de canard
- 500ml de jus d'orange
- 60g de coriandre
- 1 cuillère à soupe de baies roses
- le jus d'1 citron pressé



RECETTE :

- Préparation de la marinade: ajouter au jus d'orange, les baies roses que vous aurez préalablement écrasées pour plus de saveurs et la coriandre.
- Laisser mariner les aiguillettes dans cette préparation pendant 6 heures et y ajouter un filet d'huile d'olive.
- Une fois les aiguillettes marinées, les faire poêler délicatement sur les deux faces puis les déglacer avec la marinade.



Comment déglacer ?

Suggestion du cuisto :

Pour accompagner vos aiguillettes et titiller vos papilles, une purée au curry sera idéale !

Envoyez-nous des photos de vos œuvres culinaires avec vos appréciations depuis le poste contact du site de la mairie.

Elles seront publiées dans la prochaine rubrique des p'tites recettes d'Aurélien !

LE CHATEAU VU DEPUIS LE SECTEUR DE CHABRELOUTE



Coin Jeux des Grands

MOTS FLÉCHÉS

Géographie du monde

| | | | | | | |
|--|---|---|--|--|--|---|
| VILLE DES ÉTATS-UNIS VILLE ROSE | MORCEAU D'ARCHIPEL ÉTAT AMÉRICAIN | VILLE IRRADIÉE EN 2011 VIEUX FRANÇAIS | MAGAZINE D'ÉVASION HÉROS DE WESTERN | SA CAPITALE EST MOGADISCIO | AU SUD DU SAHARA | VILLE DES PYRÉNÉES VOISIN DE L'OUGANDA |
| | | | | TROISIÈME VILLE DU JAPON | | |
| VILLE DU PRIX NOBEL NATION ORGANISÉE | | | | | EXPRIME LE DOUTE | |
| | | 27 ÉTATS LITALE SUR LE WEB | | L'ANGOLA SUR LE WEB | PORT DU YEMEN AFFLUENT DE LA SEINE | PLUS GRANDE ÎLE MÉDITERRANÉENNE |
| EXPRIME LA SURPRISE LA CHINE SUR LE WEB | | ÉTAT DU PROCHE-ORIENT SURPRISE | | | AFFLUENT DE L'ESCAUT LETTRE GRECQUE | |
| | DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE DONNE LA POSITION | | | | | PARESSEUX VILLE SUR LE DANUBE |
| BRULA AU VIETNAM | PLAQUE EN ANGLETERRE MONTAGNES D'ALGERIE | ÎLE DU FRIOUL ABRITÉ UNE COUR EUROPÉENNE | | COMME UN ÂNE CAPITALE DE TAIWAN | | SUR AUBE OU SUR SEINE |
| | | | FERRURE PRONOM PERSONNEL | | CHEF-LIEU DU 81 CHEF-LIEU DU 89 | |
| VILLE DU CAP HORN CITÉ ANTIQUE D'IRAK | | | | PORT DU BRÉSIL | CRAUTÉ IRRITANTE | |
| | CHIFFRES ROMAINS ABRITÉ UNE CITÉ INTERDITE | | PAYS DU MAGHREB TOURNURE | | | ÎLE DE FRANCE |
| ARMES BLANCHES FATIGUE | | | ASSISTANTS DU MATADOR | | | HABITANT DE PÉROUSE, EN ITALIE |
| | | MALTE SUR LE WEB ARRÊTS RESPIRATOIRES | | VOISIN DE PERPIGNAN MÉTROPOLE DU NORD | | LE PANAMA SUR LE WEB |
| VILLE AU LIBAN EN LIÈVE ET EN GRÈCE | RÉGION D'ALGÉRIE CAPITALE DU MAROC | | | | REGIMIER ÇA RAPPORTE 20% | |
| | | | | CHAÎNE DE TÉLÉ MUSICALE BERCEAU DE BRASSEUS | | POUFFE |
| PÉRIODIQUES FLEUVE DE SIBÉRIE | | | | CAPITALE DU LIECHTENSTEIN MORTE EN ISRAËL | | |
| | L'ÉRYTHREE SUR LE WEB ARTICLE | | BORDE GENEVE ET LAUSANNE | | | JEU DE FIONS |
| VILLE DU SUD DU BRÉSIL PÉRIODES BLEUES | | | | | DERRIÈRE LA GLACE | |
| | | LA RUSSIE SUR LE WEB | GRAND LAC AMÉRICAIN | | | LA NAMBE SUR LE WEB |

SUDOKU

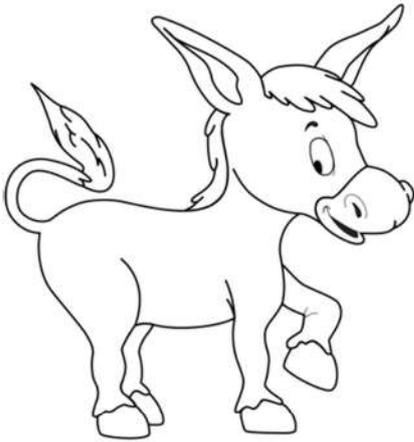
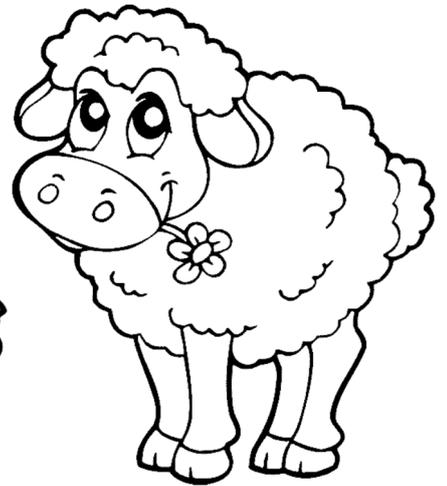
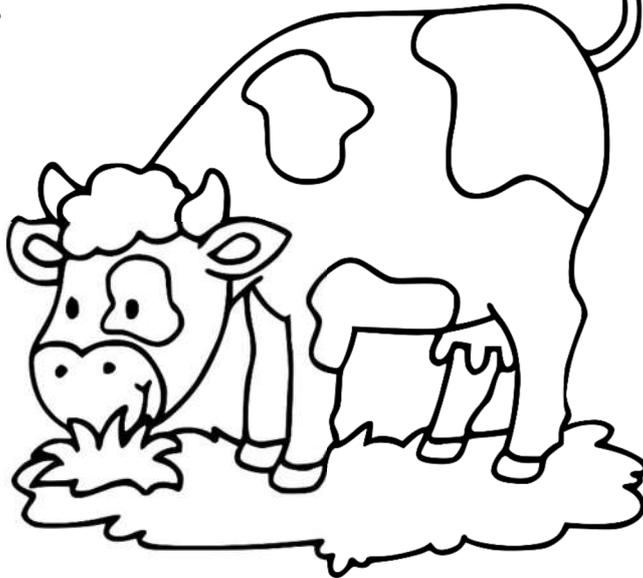
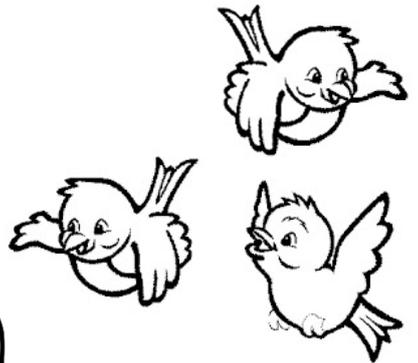
| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 5 | 2 | | | 4 | |
| | | | 7 | | 3 | 6 |
| | | 7 | 6 | 4 | 9 | 1 |
| | 6 | 3 | | | | |
| 8 | | | | | | 3 |
| | | | | 1 | 5 | |
| | 3 | 1 | 4 | 8 | 6 | |
| 5 | 9 | | | 1 | | |
| | 4 | | | 7 | | 2 |

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| T | T | E | G | A | N | A | C | H | E | N | C |
| S | R | N | O | R | E | T | S | A | R | O | F |
| T | H | I | A | E | I | O | E | B | I | U | C |
| I | C | M | N | D | U | O | I | L | O | G | S |
| M | O | O | E | I | Y | F | N | A | V | A | E |
| U | N | R | O | S | T | X | W | N | I | T | U |
| L | C | B | S | A | S | A | O | C | D | I | Q |
| A | H | O | L | E | M | O | R | I | E | N | E |
| N | A | E | R | R | U | E | B | I | T | E | T |
| T | G | H | A | N | A | Q | R | A | O | N | Z |
| A | E | T | T | O | L | R | A | H | C | T | A |
| G | I | A | N | D | U | J | A | P | A | T | E |

MOTS MÉLÉS

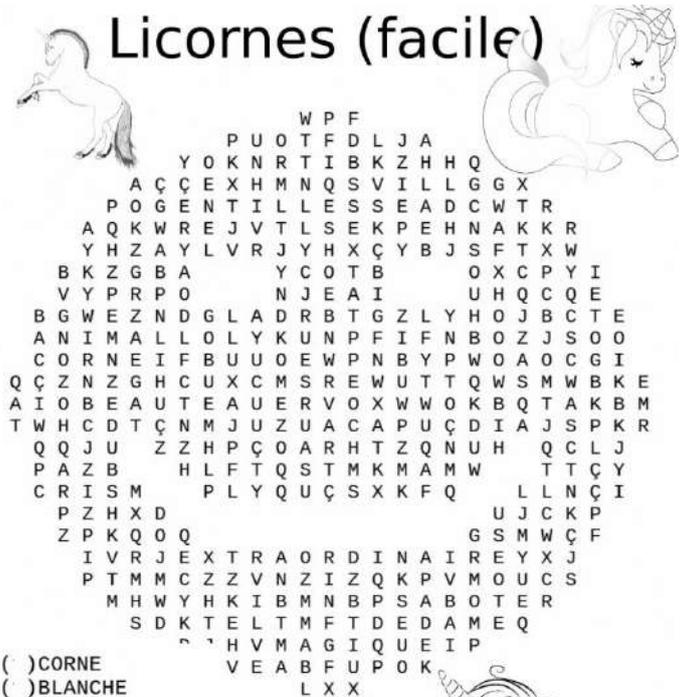
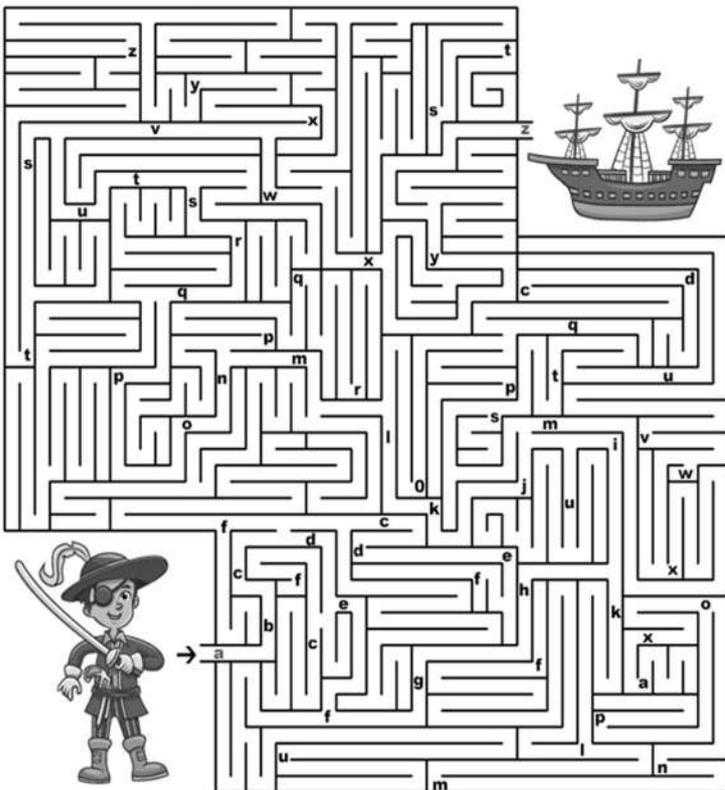
- | | | |
|-------------|-------------|-------------|
| AMER | CONCHAGE | NOUGATINE |
| ANTIOXYDANT | COTEDIVOIRE | OEUF |
| AZTEQUES | FORASTERO | PAQUES |
| BEURRE | GANACHE | PÂTE |
| BLANC | GHANA | STIMULANT |
| BROWNIES | GIANDUJA | THEOBROMINE |
| CABOSSE | NOIR | TRINITARIO |
| CHARLOTTE | | |

Coin Jeux des Petits



Licornes (facile)

Aide le pirate à rejoindre son bateau
Suis les lettres de l'alphabet dans le bon ordre.



- () CORNE
- () BLANCHE
- () MAGIQUE
- () BEAUTE
- () GENTILLESSE
- () DOUCEUR
- () EXTRAORDINAIRE
- () SABOT
- () ANIMAL
- () MYTHE
- () JUMENT
- () CHEVAL



Coin Jardinage



Les orchidées, les filles de la lumière



Sacrée famille que celle des orchidacées.

750 genres, 20 000 espèces et des milliers d'hybrides !

Les orchidées épiphytes forment la majorité des belles exotiques qui enchantent nos demeures par leur forme curieuse et la délicatesse de leurs fleurs.

L'orchidée, une plante à part

Les orchidées épiphytes ont une structure et une croissance spécifique. Comme l'indique leur nom (du grec epi, « dessus », et phyton « plante), elles poussent sur les arbres. Ce ne sont pas pour autant des plantes parasites car elles ne se nourrissent pas de l'arbre, mais des substances dissoutes dans l'eau de pluie qui coule sur son tronc et des débris qui s'accumulent autour de leurs racines.

On distingue deux types de croissance chez ces orchidées : celles qui possèdent un rhizome rampant d'où émergent des tiges renflées (les pseudobulbes) d'où partent les fleurs ; et celles qui développent de nouvelles pousses et s'allongent et dont les fleurs se forment sur des hampes gracieuses. C'est de cette dernière famille, probablement, que provient l'orchidée qu'on vous a offerte à Noël !

Bons soins d'une orchidée

Par leur nature, les orchidées épiphytes supportent mal que leurs racines soient enfermées dans un terreau, à moins qu'il ne soit très aéré. Éventuellement, utilisez un mélange spécial, très drainant, vendu en jardinerie (tourbe, écorce de pin, mousse de polyuréthane...).

Et ne choisissez pas un pot trop grand où l'eau pourrait stagner après arrosage ; elle n'aimera pas !

En fait, la plupart du temps, ces plantes sont vendues dans un **pot de plastique transparent** dans lequel il vaut mieux les laisser tant que leurs racines n'en débordent pas trop.

Elles apprécient d'avoir les **pieds à la lumière** ! Posez ce pot dans une soucoupe remplie de billes de verre ou de plastique maintenues humides. Installez-la à l'**abri des courants d'air** et à proximité d'une fenêtre : elle a besoin de **beaucoup de lumière**, mais surtout **pas de soleil direct**.

Lors de la croissance, fertilisez avec un engrais liquide pour plantes en pots mais en le diluant (avec de l'eau de pluie) 2 fois plus que la dose recommandée. Les orchidées ne sont pas gourmandes.



Pendant la période de repos, laissez-la tranquille, arrosez peu, n'y touchez plus. Reprenez parcimonieusement les arrosages lorsque la végétation reprend. Et soyez patient, laissez-la en bonne place, à la lumière, près d'une fenêtre. Vous aurez bientôt le bonheur de la voir reflurir.

Le rempotage d'une orchidée est une étape importante dans la vite de la plante. Bien repoter ne s'improvise pas...

Après vous avoir gratifié d'une belle floraison, votre orchidée vous semble un peu fade et vous ne savez pas comment lui redonner du tonus. L'un des premiers gestes à effectuer est de la repoter dans un nouveau pot.

En suivant les conseils ci-dessous de rempotage pour orchidée et vous verrez que d'ici quelques jours, elle aura déjà repris de la vigueur et sera prête pour une nouvelle floraison.

Le rempotage s'effectue de manière générale **tous les 2 à 3 ans**, peu importe la période de l'année mais **toujours après la floraison**.

Le pot est déterminé par la taille de la plante. Il ne doit pas être trop petit, au risque de rendre l'orchidée instable, ni trop grand car les racines ont besoin d'être à l'étroit pour développer au mieux la floraison.

Choisissez en général un pot d'un diamètre juste un tout petit peu plus grand que le précédent.

Substrat, terreau le mieux adapté

Celui que l'on trouve dans le commerce sous l'appellation « Terreau pour orchidées » est parfaitement adapté. Il est riche en écorces de pin maritime compostées.

Technique de rempotage d'une orchidée

- Retirer délicatement la plante de son pot d'origine.
- Nettoyez le système racinaire : racines abîmées ou pourries. Munissez-vous pour cela d'une lame de rasoir que vous aurez désinfectée.
- Supprimez également les fleurs fanées et les tiges fragiles ou abîmées.
- Remplissez la moitié du nouveau pot de son substrat.
- Positionnez l'orchidée au centre
- Remplissez le reste du pot avec le substrat en tassant très légèrement.
- Maintenez la plante dans un univers humide et chaud mais sans soleil direct et sans arrosage durant 3 à 4 jours.

Il faudra désormais quelques jours à votre plante pour s'habituer à ce nouveau pot et 1 à 2 semaines aux racines pour cicatriser.

Solutions des jeux des grands

Sudoku

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 9 | 5 | 6 | 2 | 1 | 3 | 8 | 4 | 7 |
| 1 | 2 | 4 | 7 | 8 | 9 | 5 | 3 | 6 |
| 3 | 8 | 7 | 6 | 5 | 4 | 9 | 1 | 2 |
| 4 | 6 | 3 | 1 | 7 | 5 | 2 | 8 | 9 |
| 8 | 1 | 5 | 9 | 4 | 2 | 7 | 6 | 3 |
| 2 | 7 | 9 | 8 | 3 | 6 | 1 | 5 | 4 |
| 7 | 3 | 1 | 4 | 2 | 8 | 6 | 9 | 5 |
| 5 | 9 | 2 | 3 | 6 | 1 | 4 | 7 | 8 |
| 6 | 4 | 8 | 5 | 9 | 7 | 3 | 2 | 1 |

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| B | I | F | G | S | S | P | | | | | | | | |
| T | O | U | L | O | U | S | E | O | S | A | K | A | | |
| S | T | O | C | K | H | O | L | M | | H | E | U | | |
| E | T | A | T | | U | E | | | A | D | E | N | | |
| O | H | | I | S | R | A | E | L | | L | Y | S | | |
| C | N | | E | T | H | I | O | P | I | E | | A | I | |
| | | G | B | | I | F | | T | E | T | U | | C | |
| N | A | P | A | L | M | | T | E | | A | L | B | I | |
| | U | S | H | U | A | I | A | | L | | M | A | L | |
| U | R | | I | X | | L | I | B | Y | E | | R | E | |
| | E | P | E | E | S | | | P | E | O | N | S | | |
| U | S | E | | M | T | | | E | L | N | E | | P | A |
| | | K | A | B | Y | L | I | E | | R | U | E | R | |
| T | R | I | P | O | L | I | | M | T | V | | R | I | |
| | A | N | N | U | E | L | S | | V | A | D | U | Z | |
| O | B | | E | R | | L | E | M | A | N | | G | O | |
| | A | L | E | G | R | E | T | E | | T | A | I | N | |
| E | T | E | S | | U | | | E | R | I | E | | N | A |

MOTS FLÉCHÉS

MOTS MÉLÉS

La phrase-mystère est :

CHOCOLAT

Adresses utiles

SAINT-JEAN
LIGOURE

une commune riche d'histoire(s)

Commerces



Le Bistrot St Jean

CAFÉ, RESTAURANT, CAVE À VIN, ÉPICERIE
Stéphanie ALLONEAU
Place du 8 Mai 1945
Tél. 05 87 50 30 89
contact@bistrot-st-jean.fr



La Petite boulange

DISTRIBUTEUR DE PAINS
Thomas QUINTANE
Tél. 06.83.57.53.43
contact@sdalimoges.fr

Producteurs



Œufs bio

M. & Mme LAVAUD
Lieu dit Lauterie
Tél. 05 55.00.65.85



Volailles traditionnelles

Sylvie FRUGIER
Lieu dit Légonie
Tél. 05.55.00.69.46

Artisans



Menuisier Ebéniste

« Lo' Talhier »
Laurent PAROT
Lieu dit Chabreloute
Tél. 05.55.00.45.90



MTS Rénovations

Daniel FAUGERAS
Lieu dit Samie
Tél. 06.99.71.24.40



Entretien Parcs et Jardins

Gilles Martin
Lieu dit Le Pertuis
Tél. 06.81.91.36.07



Terrasse – Parquet – Ouvrage bois

“Happy Deck”
Yannick LAMBROS
Lieu dit Les Vigeries
Tél. 06.28.93.18.78



Travaux agricoles

Aline GOURCEROL
Lieu dit Le Puy Lapause
Tél. 05.55.00.94.60



Écuries

Karine ROUX
Lieu dit La Cipièrre
Tél. 06.22.38.17.97



Chenil, Pension, dressage, vente

Laurick MAUDET
La Grande pièce
Tél. 05.55.00.94.18

Adresses utiles

**SAINT-JEAN
LIGOURE**
une commune riche d'histoire

Gardiennes agréées



Isabelle BERRUELLE
Tél. 05.55.00.44.86

Carine BOUSQUET
Tél. 06.19.83.77.93

Laurence DEGEORGES
Tél. 07.77.07.08.28

Local communal de Santé et Bien-être

Infirmières

Delphine BEAUGERIE
Tél. 06.85.78.54.94



Lucie BRUN
Tél. 06.34.31.71.07

Diététicienne

Pauline COURTOIS
Tél. 06.43.33.52.74 *sur RDV*



Associations



A.C.C.A. (Société de chasse)

Président : Jean-Claude
GOURGOUSSE
Tél. 06.79.69.89.32.



AAPPMA « Ligoure-Briance »

(Société de Pêche)
Président : Didier MARCELLAUD
Tél. 05.55.00.95.27



Comité des Fêtes

Président : Rémy SENAMAUD
Tél. 06.50.23.93.11



Parents d'élèves

Président : David ROBINE
Tél. 06.07.78.64.72



Les Achillées de St Jean

Ass. Les Amis des fleurs
(Fleurissement)
Président : Laurent LEBRAUD
Tél. 06.03.38.30.82

Tourisme



Gîte de Richebourg

Mr SENAMAUD
Lieu-dit « Richebourg »
Tél. 06.50.23.93.11



Location - Événementiels

« Les Granges de la Goutte »
Lieu dit La Goutte
Tél. 06.23.52.00.59



Visite guidée du Bourg

Anne-Marie CUBERTAFON
Tél. 06.88.29.87.89
Gratuite sur réservation

Les services communaux

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi,
de
8h50 à 12h00
et
13h40 à 16h20

Tél. : **05.55.44.76.46**

GARDERIE MUNICIPALE

Lieu groupe scolaire : 09.67.82.76.46

Vos interlocuteurs :

Aurélien Raineix, Déborah Faure

Personnels encadrants :

**Aurélien Raineix, Déborah Faure,
Jean Guillaume Rubio**

Le matin de 7h00 à 8h40

Le soir de 16h20 à **19h00**

Coût : 1.70€ le matin, 1.70€ le soir

CANTINE SCOLAIRE

Lieu groupe scolaire :

05.55.44.76.46

Votre interlocuteur :

Aurélien Raineix

Personnels encadrants :

Aurélien Raineix, Jean Guillaume Rubio

Coût :

- **2.65€** par repas et par enfant
- **4.30€** par repas et par adulte

ASSAINISSEMENT

Redevance assainissement eau :

1.60€/m³

Taxe raccordement au réseau
d'assainissement collectif des
maisons neuves : **2000€**

CIMETIERE

Les concessions :

- Terrain commun : **10€/m²**
- Concession trentenaire : **25€/ m²**
- Concession cinquantenaire : **40€/ m²**
- Concession perpétuelle : **100€/ m²**

Le columbarium :

Ce service propose uniquement la location
des cases.

- Pour une durée de 15 ans : **300€**
- Pour une durée de 30 ans : **500€**
- Redevance d'ouverture : **30€**

Le caveau communal :

- Pendant les six premiers mois : **gratuit**
- Jusqu'à 12 mois : **100€/mois**
- Au-delà : **300€/mois**

Le jardin du souvenir : redevance unique
de **200€**

Remarque : les particuliers et les
entreprises qui sont amenés à intervenir
pour des travaux de nettoyage de caveau,
de construction ou de rénovation de
sépultures doivent auparavant informer le
secrétariat de mairie et s'acquitter d'une
redevance de **30€**.

LOCATION

SALLE DES FÊTES

Location habitants commune :

- Salle des Fêtes seule : **100€**
- Salle des Fêtes et cuisine : **120€**
- Option chauffage : + **30€**

**Location habitants hors commune
et entreprises :**

- Salle des Fêtes seule : **230€**
- Salle des Fêtes et cuisine : **250€**
- Option chauffage : + **30€**
(du 15 octobre au 15 avril)

Location associations commune :

- Salle des Fêtes seule : **gratuit**
- Salle des Fêtes et cuisine : **gratuit**
- Option chauffage : **gratuit**

**Conditions à remplir pour utiliser
les locaux :**

- **Fournir une attestation d'assurance** (particuliers, associations
et entreprises).
- **Verser une caution** par chèque
du montant total de la location.
Celui-ci sera restitué après
paiement.
- **Remarque :**
**en cas de dégradation, le coût
réel du matériel sera facturé**
aux personnes ayant loué les
locaux. Si les locaux sont
restitués sans nettoyage, celui-ci
sera facturé **200€**.

*Ces tarifs sont susceptibles d'être
modifiés par délibération du
conseil municipal qui seule fait foi.*

Vie Pratique

SAINT-JEAN
LIGOURE
SAINT-JEAN-LIGOURE COMMUNE DE SAINT-JEAN-LIGOURE

La Mairie

Votre interlocutrice : **Catherine Méchain**

Petit rappel : l'entrée s'effectue côté départementale et non côté parc.

Maire : D. MARCELLAUD

06 17 21 59 74 - icosdidier@hotmail.fr

Permanence le samedi matin

1^{ère} Adjointe : Céline Cheyronnaud

06 48 85 09 82 - cheyronnaud@orange.fr

2^{ème} Adjoint : Jean-Philippe Fenet

06 63 41 73 40 - jean.fenet@akeonet.com

3^{ème} Adjoint : Nicolas De Jesus

06 34 51 17 52 - dejesusnicolas@gmail.com

 *Site internet :*

www.saintjeanligoure.fr

 *Application « Panneapocket »*

Suivez toute l'actualité de la commune

Responsable de la communication :

Nicolas De Jesus

La déchetterie à Nexon

 *Horaires d'ouverture*

Du Mardi au Samedi :

9h00 - 11h45 et 14h00 - 17h15

 *06 20 91 21 45*

- La collecte des ordures ménagères est effectuée un **mardi sur deux** chaque mois.

- Il faut également bien penser à trier vos ordures ménagères et déposer à l'éco-point du bourg les déchets recyclables.



Journal municipal « Chabatz d'entrar » distribué 3 fois par an, il vous informe de l'actualité de la commune.

Ont participé à la réalisation de ce numéro :

Didier Marcellaud, *directeur de la publication,*

Céline Cheyronnaud, Nicolas de Jesus, Jean-Philippe Fenet, Anne-Marie Cubertafon, Jean-Claude Gourgousse, Aurélien Raineix, Christelle Bobeau, l'APE, Lou Morriet, Colin Pierdet, Guy Costa.



*Avenue des Tilleuls
87260 Saint Jean Ligoure*

Mail : mairiesaintjeanligoure@orange.fr

 *05 55 00 61 83*

 *Horaires d'ouverture*

Lundi, Mardi et Jeudi : de 15h00 à 18h00

Vendredi au Samedi : de 9h00 à 12h00

Les Gendarmeries

de notre zone géographique :



 *Horaires d'accueil*

Pierre-Buffière :

Lundi et mercredi de 14h00 à 18h00

Samedi de 8h00 à 12h00

Saint-Germain-Les-Belles :

Vendredi de 8h00 à 12h00

Solignac :

Lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Dimanche et jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

La Poste de Pierre Buffière

 *05 55 00 98 54*



Assistant social

*Permanence Mercredi 9h/12h
à Nexon - Maison du Département*

M. GRAFFOILLERE

 *05 55 58 18 41*



Pour vous, Saint Jean Ligouze, innove et s'anime !



Avec l'association "Autours et détours 3"

SOIRÉE D'INAUGURATION

Mardi
22 février

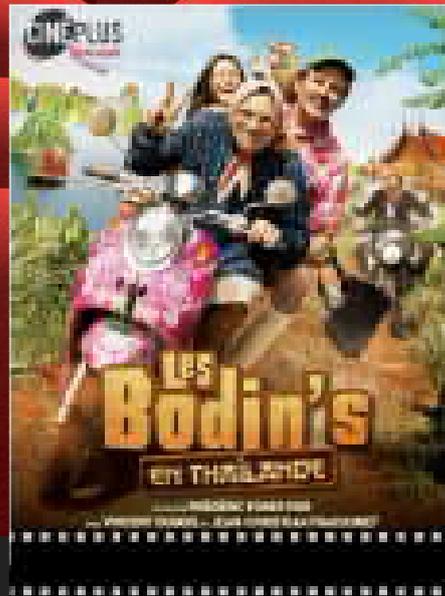


Salle des fêtes
Saint Jean Ligouze



Tous en scène 2 : 15H

Les Bodin's : 20H



Contact et bandes-annonces :
<https://www.saintjeanligouze.fr/>



PASSE SANITAIRE
OBLIGATOIRE



Dans
la limite
des places
assises
disponibles